

Le Céréaliculteur

Supplément de
La Terre de chez nous

Vol. 4 No. 3
JUILLET 1994

LA REVUE DES GRANDES CULTURES

**Spécial:
classement et
conservation des grains**



Actualités

FPCQ

pages 4 et 5

Dossier

Pour des grains
bien conservés
pages 6 et 7

Dossier

Les hauts et les bas
du classement
pages 10 et 11

Point de vue

De l'Association des
centres régionaux
pages 12-13

Recherche

Le désherbage
mécanique
pages 14 à 17

Équipement

Les différents types
de charrues
pages 18 à 20

Culture en développement

Le canola
pages 21 à 24

Marchés

Les prix en 1994
pages 26 à 28

Reportage

La Ferme de l'Éclatière
pages 29 à 31



Le Céréaliculteur

Vol 4 no 3, Juillet 1994

Supplément de La Terre de chez nous (TCN) juillet 1994, publié en collaboration avec la FPCCQ.

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
(514) 679-0530

Directeur

Hugues Belzile

Rédactrice en chef

France Groulx

Rédacteur en chef adjoint, responsable de la publication

Victor Larivière

Responsable de la production et montage

Carole Lalancette

Infographiste

Céline Dupras

Secrétaire de production

Ginette Blondin,
Lorraine Trottier

Collaborateurs

Daniel C. Cloutier, Patrick Dupuis,
Serge Fortin, Andrée Lagacé,
Benoit Legault, Claudel Lemieux,
André Prévost,

Sortie sur films et pelliculage

Pellitech Ltée

Impression

Transcontinental Prestige

Directeur de la publicité

Réal Loiseau

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Sylvain Joubert,
Robert Bissonnette

Représentant hors Québec

Jacques Long
(905) 670-9603
Fax (905) 670-9620

Administration

Jocelyne Gareau

Tirage et abonnements

Micheline Courchesne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1183-4536

Prochaine parution: octobre 1994

Date de tombée publicitaire:

1^{er} septembre 1994

Le magazine **Le Céréaliculteur** paraît quatre fois par année.

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans la but d'alléger le texte.

éditorial

Le classement officiel des grains est à repenser



Depuis quelques années, le Québec a mis en place un système pour le classement de nos grains. Chaque entreprise qui transforme un grain peut maintenant procéder au classement officiel des lots de grain, si elle a à son emploi une personne ayant suivi le cours de la Régie des Marchés Agricoles et Alimentaires du Québec à cet effet.

Ce système a quelque peu bouleversé nos habitudes commerciales, à l'exception des deux dernières années, où on peut dire que le classement fonctionnait relativement bien et n'était pas une cause importante de mésententes commerciales. Ce fut cependant une toute autre histoire pour les années-récoltes 1992 et 1993. En effet, dû à des conditions climatiques difficiles, et bien que dans la majorité des cas la valeur nutritive du maïs-grain était peu affectée, il n'en demeure pas moins que le poids spécifique de notre maïs fut en général inférieur à la moyenne et qu'il y avait plus de grains abîmés qu'à l'accoutumée.

Cependant, l'ampleur du problème ne vient pas du fait que la qualité fut moindre, mais bel et bien du fait que le classement officiel des lots se fait en général à l'utilisateur final plutôt qu'au sortir de la ferme. Dans la plupart des cas, le producteur vend son grain à un intermédiaire (négo-ciant), ce grain est ensuite revendu à l'utilisateur final, qui est souvent situé à une distance appréciable. De bonne foi, le producteur pense livrer un maïs de qualité acceptable et ce n'est que lorsque le chargement est rendu à destination qu'il y a refus par l'acheteur de recevoir ce grain, ou s'il le reçoit, de l'escompter d'une façon abusive.

Cette situation est intolérable pour le producteur-vendeur. Autant l'acheteur est justifié de classer le grain qu'il reçoit avant d'en prendre livraison, autant le producteur-vendeur est en droit d'être payé pour la qualité du grain qu'il a chargé au départ.

Il nous faut donc trouver le moyen de procéder au classement des lots dès qu'il y a changement de mains, de façon à ce que le premier acheteur accepte ou refuse le lot au départ. Il est injuste de demander au vendeur d'être responsable d'un lot jusqu'au moment de la réception par l'utilisateur final, s'il n'est plus propriétaire de ce lot et s'il n'a plus aucun contrôle ni sur la marchandise ni sur le lieu de livraison.

Il nous faudra donc repenser notre système de classement de façon à donner pleine justice à toutes les parties. La table de concertation sur les grains s'est donnée comme priorité de trouver une solution à ce problème. Lors de la dernière rencontre tenue le 8 juin, elle acceptait les recommandations du comité, à l'effet de la mise en application le plus rapidement possible et cela sur une base volontaire, d'une possibilité pour le producteur de faire classer son grain chez un titulaire de permis accrédité par la R.M.A.A.Q. le plus près possible de sa ferme. Cette pratique permettrait au producteur de connaître le classement de son lot de grain avant qu'il ne parte vers l'utilisateur. Une négociation de la prime ou de l'escompte pourrait alors avoir lieu avant que le grain ne soit acheminé sur de longues distances.

Germain Chabot, Président



Commercialisation au Québec Le maïs

Cette année, il s'est écoulé beaucoup plus de maïs d'octobre à avril que pour l'année précédente. Cependant, cet écoulement de 798,000 t.m. ainsi que le rythme de vente, soit 63% du grain à commercialiser, se rapproche de ce qu'on a observé depuis cinq ans. Selon la Fédération, il resterait environ 477 080 t.m. de grains à commercialiser de mai jusqu'à la prochaine récolte.

Le soya

De septembre à avril il s'est déjà commercialisé plus de soya que le volume total vendu la saison passée. Il semble que la fève a aussi été mise sur le marché beaucoup plus rapidement que par les années antérieures. Il ne resterait qu'environ 2 700 t.m. à commercialiser de mai jusqu'à la fin de l'année.

Les céréales à paille

Les ventes d'orge sont bien au-delà de la normale pour la période d'août 1993 à avril 1994. Ce volume dépasse de 20% la moyenne quinquennale, et ce, malgré une baisse appréciable de la production en 1993-94. Conséquemment, il ne resterait qu'environ 6 000 t.m. d'orge à mettre en marché de mai 1994 à la prochaine récolte.

Pour la période d'août 1993 à avril 1994 on a commercialisé 15 000 t.m. d'avoine de moins qu'en 1992-93, soit autant que la moyenne des cinq dernières années. Le rythme d'écoulement, soit 79% du grain à commercialiser, est un peu plus élevé que la moyenne et que l'année précédente, qui se situent toutes deux à 71%. Environ 13 400 t.m. pourraient être encore écoulées de mai à juillet.

Il semble que très peu de blé fourrager sera commercialisé cette année. De août 1993 à avril 1994, seulement la moitié du volume nor-

Tableau I. Principaux indicateurs de la mise en marché en 1993-94.
(en t.m.)

	Maïs	Orge	Avoine	Soya	Blé f.	Blé p.
Mis en marché jusqu'à la fin avril						
1993-94	797 923	151 992	50 170	68 837	20 243	57 474
1992-93	725 144	147 506	65 382	48 402	41 285	49 716
moyenne	790 264	124 464	51 568	30 385	38 974	53 358
A venir de mai jusqu'à la récolte						
1993-94*	477 077	5 913	13 410	2 663	7 000	3 000
1992-93	430 640	52 399	26 134	10 180	6 078	2 847
moyenne	453 648	43 611	19 042	7 792	6 819	3 264
Total mis en marché						
1993-94*	1 275 000	157 905	63 580	71 500	27 243	60 474
1992-93	1 155 784	199 905	91 516	58 582	47 363	52 563
moyenne	1 243 912	168 075	51 568	38 627	45 793	56 622
% écoulé jusqu'à la fin avril						
1993-94*	63%	96%	79%	96%	74%	95%
1992-93	63%	74%	71%	83%	87%	95%
moyenne**	63%	75%	73%	81%	85%	94%

* prévisions

**de 1988 à 1992

malement comptabilisé pour cette période se retrouve sur le marché. Quant au du blé panifiable, les ventes réalisées pour cette période dépassent déjà l'ensemble des ventes observées depuis deux ans et la moyenne des quatre dernières années. On s'attend à ce que de 10,000 à 12,000 t.m. de blé soient encore mises sur le marché de mai 1994 à la prochaine récolte.

ASRA

La Fédération tient à clarifier sa position sur certains aspects des normes culturales préconisées par la Régie des assurances agricoles du Québec. La Fédération a clairement indiqué qu'elle n'adhérait, en aucun temps, au processus de retrait des superficies de l'assurance-stabilisation lorsqu'un producteur ne respecte pas les dates de semis ou l'utilisation de semences certifiées. La contre-proposition de la Fédération vise à maintenir le producteur assuré à l'assurance-stabilisation, mais de le compenser selon le rendement réel observé sur son entreprise lorsqu'il y aurait baisse de rendement. Cette position n'a pas changé, néanmoins, la Régie serait dans l'impossibilité d'appliquer ce principe cette année.

Paiements anticipés des récoltes Campagne 1994-95

Cette année encore, nous sommes dans l'incertitude concernant l'application du programme de paiements anticipés des récoltes.

La Fédération administre ce programme depuis plus de 10 ans et les contraintes budgétaires du gouvernement nous forcent à rediscuter de l'application du programme à chaque année. En effet, on se rappelle que cette année, les frais d'intérêts sont partagés entre le gouvernement fédéral et les producteurs. Ceux-ci paient un taux d'intérêt de 2,25%.

Comme nous jugeons que ce programme est essentiel pour permettre au producteur d'améliorer sa mise en marché et lui fournir des liquidités au moment où il en a besoin, nous avons entrepris des démarches auprès du nouveau gouvernement dès son élection.

En effet, les députés ruraux et le Premier ministre libéral avaient promis durant la campagne électorale que le programme serait rétabli avec la gratuité totale des intérêts. C'est ce que nous avons rappelé à Monsieur Chrétien, pre-

mier ministre ainsi qu'à Monsieur Goodale, ministre de l'Agriculture.

Des démarches conjointes avec les autres associations de producteurs des autres provinces, qui administrent le même programme que nous, ont été effectuées et des rencontres avec le ministre Goodale ainsi que la Chambre des députés ruraux ont eues lieu le 10 mai dernier.

Il s'agissait de rappeler, d'une part la promesse électorale et, d'autre part les avantages que les producteurs ont retirés de ce programme au cours des ans et pourquoi il est indispensable que ce programme soit rétabli avec la gratuité des intérêts. De plus, dans le contexte de la révision du programme de sécurité du revenu, il faut bien démontrer que le programme des paiements anticipés est un programme de commercialisation et son but est d'aider les producteurs à faire une mise en marché ordonnée des récoltes en entrepôts.

Parallèlement à nos démar-

ches, le ministre a procédé à une consultation auprès des fonctionnaires et des organismes impliqués dans les deux programmes, soit celui pour les grains de l'Ouest et celui que nous connaissons pour les cultures qui peuvent s'entreposer.

Nous avons également participé à cette consultation et la recommandation qui a été faite au ministre est de rétablir la gratuité totale des intérêts sur les premiers 50 000 \$ d'une part, et d'autre part, de modifier les procédures administratives pour le programme des grains de l'Ouest car celui-ci a occasionné des pertes importantes pour le gouvernement dans le passé.

Au moment d'écrire ces lignes (8 juin), nous ne sommes pas en mesure de transmettre la décision du ministre puisque celui-ci devrait rendre une réponse à la fin de juin.

Soyez assurés que nous publierons l'information dès qu'elle sera disponible.

Pour connaître davantage le

fonctionnement de ce programme, n'hésitez pas à contacter Denis Dallaire au bureau de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec.

Dossier éthanol - carburant

Nos démarches répétées auprès des principaux ministères québécois touchés par le projet éthanol commencent à donner des résultats. En effet, le Premier ministre M. Daniel Johnson a nommé un ministre responsable de notre dossier, soit le ministre des Ressources naturelles, M. Christos Sirros.

Ce dernier nous a reçus au parlement le 21 avril dernier, et a manifesté un vif intérêt pour le dossier. Il s'est engagé à faire des recommandations au Conseil des ministres après que nous ayons répondu aux diverses inquiétudes que son ministère pourrait soulever en regard de ce projet.

Nous avons tenu deux séances de travail les 3 et 24 mai derniers, avec les principaux fonctionnaires de son ministère, et nous croyons sincèrement avoir répondu d'une façon satisfaisante aux inquiétudes qu'ils entretenaient tant au point de vue environnemental, énergétique, qu'économique.

Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore les recommandations du ministère en ce qui concerne notre projet, mais nous pensons que c'est une question de jours. Dès que ces recommandations nous seront transmises, nous devrons certainement accentuer nos pressions politiques dans le but d'obtenir une réponse positive à notre requête, soit l'élimination de la taxe sur la partie d'éthanol qui sera incorporée à l'essence.

D'autre part, le projet ontarien annoncé par nos partenaires subit lui aussi des délais, puisque l'on ne réussit pas à obtenir du gouvernement fédéral un engagement sur la durée de l'exemption de la

suite à la page 25

PROGRAMME DE STABILISATION PROVINCIAL 1993-94 PRÉVISIONS DE PAIEMENTS

		Maïs	Orge	Blé f	Blé h.	Soya	Avoine
Prix garanti (1)		167,00	192,28	208,88	216,26	293,98	192,86
Prix du marché (2)	(-)	145,00	105,00	120,00	167,00	289,00	103,00
Comp. brute (\$/tm)		22,00	87,28	88,88	49,26	0,00	89,96
rendement (tm/ha)	X	6,75	3,50	3,50	3,50	2,65	3,22
Comp. brute (\$/ha)		148,50	305,48	311,08	172,41	0,00	289,67
<hr/>							
1 ^{ère} avance nette							
Décembre 93 (\$/ha)	(-)	30,00	85,00	85,00	40,00	0,00	75,00
2 ^{ème} avance nette							
Mai 93 (\$/ha)	(-)	10,59	42,10	10,84	16,70	-9,68	60,64
<hr/>							
Cotisation provisoire							
de 1994 (3)	(-)	100,00	107,45	118,58	80,15	27,85	92,18
Ajustement sur primes							
de 1993 (4)	(-)	-10,95	11,45	37,58	3,15	-4,25	1,18
<hr/>							
À recevoir net		18,86	59,48	59,08	32,41	-13,92	60,67

(1) Les prix garantis de 1993 représentent les évaluations provisoires du MAPAQ au 30 avril 94.

(2) Les prévisions de prix du marché sont ceux estimés conjointement par la Régie des assurances agricoles et la F.P.C.C.Q. en date du 10 décembre 1993 à l'exception du soya et du maïs qui proviennent de la F.P.C.C.Q.

(3) La cotisation est provisoire et sujette à changement. La méthodologie de tarification est actuellement en pleine refonte.

(4) Les primes de 1993 ont été réajustées, un chiffre négatif signifie une baisse et donc un remboursement effectué lors de la 2^{ème} avance.

Pour des grains bien conservés

Serge Fortin*

Les grains bien conservés se définissent par des critères de qualité mesurables ou appréciables. Ces critères sont entre autres: le poids spécifique, le pourcentage de grains brisés, de grains chauffés et de grains moisissus, la teneur en eau, l'odeur, la couleur, l'absence d'insectes et d'acariens, etc.

Il faut bien comprendre que l'entreposage n'améliore pas la qualité des grains. En effet, dès que les grains sont mis dans la cellule pour entreposage, ils ne peuvent que se détériorer. Dans les bonnes conditions, la détérioration est très lente et négligeable. Par contre, si de bonnes conditions de conservation ne sont pas maintenues, la détérioration est importante, le grain subit un déclassement et peut même se perdre, alors que le propriétaire essuie une perte monétaire. La bonne conservation vise à maintenir la qualité des grains.

Pour comprendre pourquoi les grains peuvent se détériorer et quelles pratiques permettent de bien les conserver, il faut savoir que le silo est un système vivant.

Le silo de grains est un système vivant.

Le silo de grains est un milieu composé principalement de grains (matière sèche et eau) et d'air (oxygène et eau). Cependant, les grains sontensemencés de micro-organismes (bactéries, moisissures, champignons, levures, etc.) et on y retrouve même parfois la présence d'insectes et d'acariens.

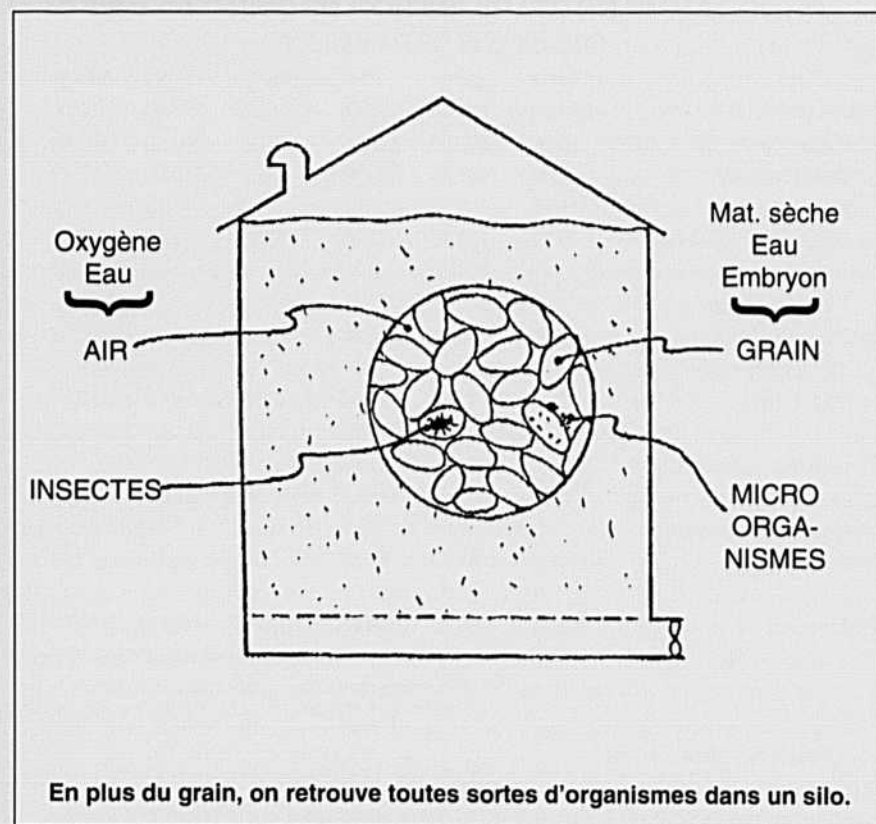
Évidemment, les grains, les micro-organismes et les insectes sont des êtres vivants. La vie se manifeste de différentes façons dans un silo. Ainsi, les grains, les moisissures, les insectes et acariens respirent, ils se nourrissent à même la matière sèche du grain et ils rejettent de la vapeur d'eau, de la chaleur et divers résidus: gaz carbonique, déjections, toxines...

Plus la température du silo est élevée, plus la vie est active et plus la production de chaleur et d'humidité est importante. On a déjà observé des grains qui «chauffent» alors que le procédé

s'accélère rapidement avec une zone chaude et humide. Parfois, la respiration de céréales trop «vertes» sera l'élément déclencheur, alors que les micro-organismes se joindront à la fête dès que la température et l'humidité ambiantes leurs seront favorables. Dans d'autres cas, ce sont les micro-organismes eux-mêmes qui déclenchent le processus.

Combien de temps peut-on conserver les grains?

Le tableau suivant met en évidence l'importance de deux facteurs sur la durée de conservation des grains: la teneur en eau et la



température. Ainsi, on constate qu'à une température de 10° C des grains secs (15 %) se détériorent deux fois moins vite qu'à une température de 16° C. Toujours à 16° C, les grains à 25 % d'humidité se détériorent près de 30 fois plus vite qu'à 15 % de teneur en eau. C'est que la respiration des grains et l'activité des micro-organismes sont plus importantes à température et humidité élevées.

dans les grains récoltés. Seule l'irradiation permettrait de stériliser les grains.

Quant aux insectes et acariens, un nettoyage à fond des parois et du plafond de la cellule, ainsi que des espaces sous les planchers perforés et des équipements de vidange, suivi d'un traitement insecticide au malathion (en poudre mouillable pour les surfaces de béton), est encore le moyen le mieux éprouvé. Cette

stipulé par les équipements de récolte, de transport et de manutention si l'on ne veut pas recontaminer les grains lors de la récolte. De même, les abords extérieurs des cellules doivent être débarrassés des résidus de grains, des mauvaises herbes et autres débris qui logent et nourrissent les insectes et acariens en attendant que la nouvelle récolte soit entreposée dans la cellule.

D'autre part, on peut contrôler la teneur en eau des grains par une récolte au moment opportun ou par un séchage à basse ou à haute température. Le tableau suivant présente les teneurs en eau recommandées pour la conservation des grains au Québec.

Dans le premier tableau, on note que les grains récoltés et

Teneur en eau	15 %	20 %	25 %
16 degrés C	259 jours	27 jours	9 jours
10 degrés C	366 jours	48 jours	17 jours
4 degrés C	906 jours	94 jours	34 jours
Note: Nombre de jours pour que les grains perdent 0,5 % de matière sèche.			

Que faut-il faire pour bien conserver les grains?

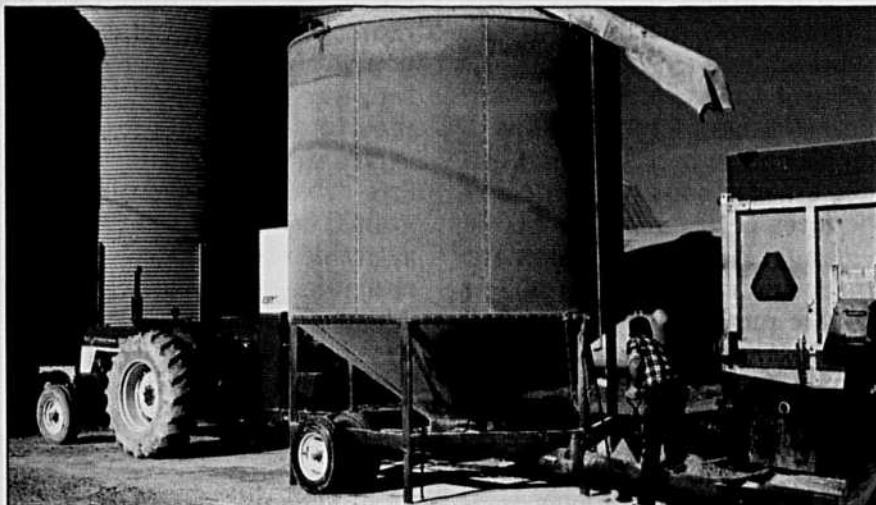
Au tableau précédent, on trouve les principaux éléments de réponse à cette question: entreposer des grains secs, maintenir les grains le plus froid possible.

On ne peut se défaire des micro-organismes qui infestent les grains car ils proviennent du sol et de l'air et sont déjà présents

action doit être complétée par un nettoyage de tout le circuit con-

Teneurs en eau recommandées pour une bonne conservation: %	
Avoine, blé, orge:	13 à 14 %
Maïs conservé jusqu'au printemps:	15 à 15,5 %
conservé jusqu'en août:	14 %
conservé plus d'un an:	13 %
Soya conservé jusqu'au printemps:	13 à 14 %
conservé jusqu'en août:	11 à 12 %





Les grains entreposés par temps froid se conservent mieux que ceux qui le sont par temps chaud.

entreposés par temps froid peuvent être légèrement plus humides (maïs ou soya conservés jusqu'au printemps, par exemple). Ceci amène le second facteur que le producteur peut con-

trôler: la température du silo. Par une utilisation raisonnée du ventilateur, on peut profiter d'un atout québécois: le climat froid. Ainsi, on doit refroidir le silo dès que les températures le permet-

tent et le maintenir froid aussi longtemps que possible.

Enfin, il ne faut pas négliger les contraintes de l'acheteur, du transformateur ou de l'utilisateur. En effet, même si dans certaines conditions on peut conserver des grains à des teneurs en eau plus élevées que celles recommandées, ces mêmes grains risquent d'être entreposés à des températures de l'ordre de 20° C entre le moment de la livraison et celui de l'utilisation finale.

*ingénieur

Station de recherche
de Saint-Bruno

Service de phytotechnie de
Saint-Hyacinthe

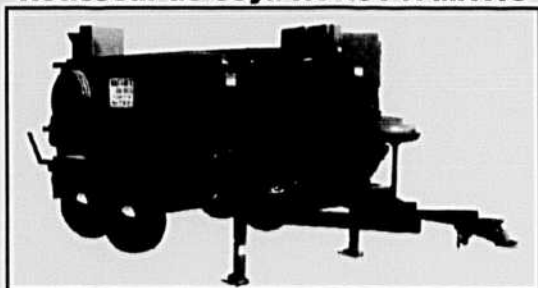
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation du
Québec

SÉCHAGE & RÔTISSAGE

Consultez les spécialistes



Rôtisseur de Soya ROAST-A-MATIC



- ◆ Détruit les enzymes toxiques du soya.
- ◆ Permet une meilleure conversion alimentaire.
- ◆ Cylindre en acier inoxydable.
- ◆ Peut aussi détruire les moisissures des céréales.
- ◆ Coût de rôtissage inférieur à 6\$ par tonne métrique.

Séchoir à grains AIRSTREAM

- ◆ Panneau de contrôle **INFORMATISÉ**
- ◆ Le meilleur rapport: **QUALITÉ/PRIX**
- ◆ Système modulaire: peut être agrandi par superposition de modules
- ◆ **DEUX ANS DE GARANTIE**
- ◆ Fonctionne en continu ou en batch automatique
- ◆ Contrôle automatique de l'opération de séchage et de refroidissement du chargement et déchargement
- ◆ Conforme aux normes canadiennes de sécurité CSA/CGA
- ◆ **EXCELLENT SERVICE APRÈS-VENTE PAR DES TECHNICIENS CHEVRONNÉS**



INFO: Les Équipements R.A.D. Inc., 400, rue Martineau, St-Hyacinthe (Qc)
Tél.: (514) 796-2626 / Mtl 875-3970 / Fax: (514) 796-4256

COMPTON
Service agricole Luke Bélanger
(819) 849 - 2985

MÉTABETCHOUAN
Les Equip. de ferme L. Boudreault Inc.
(418) 349 - 2866

NAPIERVILLE
Labrie Equipements enrg.
(514) 245 - 3205

NICOLET
Hervé Lacharité & fils Inc.
(819) 293 - 8676

STE-HENEDINE
Equipements Dallaire
(418) 935 - 3351

ST-CASIMIR, Cté Portneuf
Equip. de ferme J.-M. Bélanger
(418) 339 - 2348

ST-ESPRIT DE MONTCALM
Equip. de ferme du Futur M.J. enrg.
(514) 839 - 3143

ST-LOUIS-DE-GONZAGUE
M. Claude Legault
(514) 371 - 9989

ST-NARCISSE, Cté Lotbinière
Equip. métallurgiques S.N. Inc.
(418) 475 - 6094

ST-PASCAL
Coop de la Côte Sud du Qc
(418) 492 - 6343

ST-POLYCARPE
Bruno Campeau Inc.
(514) 265 - 3428

VICTORIAVILLE
Agrotec Bois-Francis Inc.
(819) 758 - 0633

PEU IMPORTE LA RÉCOLTE

MAÏS SOYA • CÉRÉALE

Il n'y en a qu'une

La Maximizer^{mc}



Plus grande

"CAPACITÉ"

Plus grande

"QUALITÉ de GRAINS"

Plus de

"CONFORT"

et cela dans toutes les conditions

en plus de la **"FIABILITÉ"** que vous recherchez



FARNHAM
Les Équipements Laguë Ltée
(514) 293 - 8146

Voyez-les chez les spécialistes

MIRABEL
Centre Agricole J.L.D. Inc.
(514) 258 - 2492

PIKE RIVER
Laguë et Fortier Inc.
(514) 248 - 7597

ST-CÉLESTIN
Les Équipements Réal Leblanc Inc.
(819) 229 - 3686

ST-JACQUES-LE-MINEUR
Agricotech Inc.
(514) 245 - 3624

ST-POLYCARPE
St-Onge & Perreault Inc.
(514) 265 - 3844

ST-ROSALIE
Les Équipements Laguë Ltée
(514) 799 - 5533



Les hauts et les bas du classement des grains

Victor Larivière

Les problèmes de classement des grains se sont accentués en 1992 et en 1993 à cause de deux mauvaises récoltes. Selon les acheteurs à qui ils s'adressaient, des producteurs ont alors reçu des analyses non concordantes et des offres de prix différentes pour un même lot de maïs-grain. Comment cela a-t-il pu se produire?

Selon Yves Clavel, directeur de la division Célubec à Sainte-Rosalie (une branche de Comax coopérative agricole), ces divergences s'expliquent en partie par l'utilisation de critères de classement qui s'appliquaient rarement avant 1992. Jusqu'à maintenant, pour beaucoup de producteurs, le seul critère qui comptait c'était le poids spécifique du maïs. Ces producteurs, ajoute Yves Clavel, évaluent le poids de leur maïs et associe cela à une classe bien précise. C'est à ce moment-là qu'ils risquent de commettre une erreur d'interprétation, car c'est le plus mauvais critère qui détermine la classe d'un lot et pas seulement son poids.

Donner l'heure juste aux producteurs

Le directeur de la division Célubec va jusqu'à dire que certains commerçants appliquent les critères de classement de façon plus ou moins sévère; en agissant ainsi ils ne donnent pas l'heure juste aux producteurs. Entre du maïs-grain «pas pire» et du maïs-grain «pas beau», il faut faire un choix, précise-t-il, et expliquer aux producteurs pourquoi un grain est classé dans tel ou tel grade.

Il convient donc d'éduquer les gens sur les valeurs qui permettent d'attribuer une classe au grain.

Dans les centres régionaux et les entreprises d'une certaine envergure, qui offrent des services complets de commercialisation avec achat et vente des grains (d'où contrôle par le classement), on a tout intérêt à bien informer les producteurs pour être capable de vendre le grain à d'autres personnes et en assurer la qualité. Les choses ne se passent pas toujours ainsi dans les transactions entre producteurs ou avec des commerçants qui ne procèdent pas tous de la même façon pour évaluer le grain, d'où les différences de prix.

Des meuniers, situés surtout en dehors des régions productrices, achètent parfois leur maïs directement auprès des producteurs sans autre classement que le poids spécifique. Il peut donc arriver certaines surprises à ces meuniers et aux producteurs vendeurs lorsque le maïs arrive chez l'acheteur final qui ne retrouve pas la qualité attendue.

D'autres acheteurs sont prêts à payer plus cher pour du grain cassé parce que celui-ci peut être criblé. Certaines meuneries refusent du grade 4 et d'autres pas. Les achats d'un grade en particulier sont liés la plupart du temps à l'usage que l'on fait du grain. Dans les centres régionaux - cela est reconnu par tous les intéressés - on fait des mélanges pour écouler une partie du maïs de moindre qualité. Il y a donc bien des façons d'évaluer le maïs-grain: le classement c'est une

chose et le prix c'en est une autre, admet Yves Clavel. Par exemple, on peut payer plus pour du maïs avec des grains abîmés et dont le poids spécifique est élevé (70kg/hl); celui-ci pourrait alors être classé grade 4 et être payé comme un grade 3.

Des comparaisons avec l'Ontario et les États-Unis

Par ailleurs, poursuit Yves Clavel, des acheteurs ne font pas confiance au maïs produit ici et s'en procurent en Ontario ou aux États-Unis. Au cours des deux dernières années, des enquêtes ont pourtant démontré que le maïs ontarien n'était pas de meilleure qualité que celui du Québec, (voir Terre de chez nous du 17 mars 1994). Et ceux qui sont prêts à payer plus cher pour du maïs américain doivent aussi s'attendre à y trouver plus de matières étrangères, de poussières et de grains cassés à cause des nombreuses manipulations. Ce grain présente souvent plus de surface de contact et par conséquent plus de risques de contamination dans l'alimentation des animaux. Autant de raisons qui justifient l'achat chez nous, conclut le directeur de Célubec.

Pour la récolte de 1993, par exemple, le poids du maïs est en général acceptable mais il y a davantage de grains abîmés. Dans le cas des cribs, la récolte de l'an dernier donne un poids spécifique élevé mais on y retrouve aussi plus de grains abîmés par la moisson. Avec 12% de grains abîmés, un lot est alors classé grade 5. Parmi les autres critères

servant à déterminer la classe, on retrouve en plus le pourcentage d'humidité, la couleur du grain, son odeur, la présence ou l'absence d'insectes, etc. autant de facteurs qui peuvent agir davantage lorsque la récolte n'atteint pas sa pleine maturité ou lors d'un automne pluvieux, comme au cours des deux dernières années.

La formation en classement des grains

Pour évaluer la qualité des céréales produites au Québec, la Régie des marchés agricoles dispense depuis 1982 un cours sur le classement des grains. En tout, le Québec compte 10 inspecteurs relevant de la Régie et couvrant sept régions productrices. Jusqu'à ce jour, ces inspecteurs ont dispensé de la formation auprès d'environ 730 personnes, soit entre 65 et 75 par année. La plupart de ces personnes travaillent chez les principaux acheteurs, dans les centres régionaux et les meuneries. Comme l'explique Patrick Rioux, chef inspecteur à la régie, le cours en question comprend 25 heures de théorie et 100 heures de pratique, il se donne dans les régions alors que l'examen se fait à l'ITA de Saint-Hyacinthe.

Le contenu du cours porte sur la façon de prendre des échantillons dans un lot, sur les différents critères servant à établir les grades, sur les insectes et acariens présents dans le grain et sur les procédures de mésententes entre producteurs et acheteurs. En cas de désaccord, les inspecteurs de la Régie tranchent le litige après avoir effectué une nouvelle analyse des échantillons contestés ou encore après une visite sur place. Il y a aussi possibilité d'appel auprès du chef inspecteur qui est responsable du contrôle de la qualité.

Les classements de la récolte 1993

La Régie des marchés agricoles a effectué une évaluation des grades du maïs-grain pour la récolte 1993 dans les sept régions productrices du Québec. Les chiffres confirment des pourcentages plus élevés que la normale pour les grades 4, 5 et E (échantillon). Il est malheureusement impossible de faire une comparaison avec les années antérieures.

Sensibilisation auprès des producteurs

Depuis plusieurs années, la Régie offre aussi des journées d'information dans le cadre de rencontres de producteurs. On y montre comment se fait le classement des grains. On y explique aussi quoi faire avant, pendant et après une transaction. Un dépliant sur le sujet est disponible dans les bureaux régionaux de la Régie.

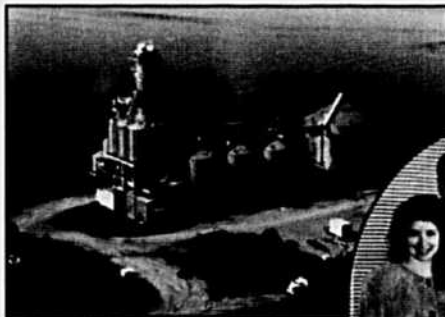
Régions	Grades en %				
	2	3	4	5	E(échantillon)
Nicolet		20	35	35	10
Sherbrooke		10	30	50	10
Saint-Hyacinthe	10	30	25	30	5
Châteauguay	10	35	30	20	5
Outaouais		40	40	15	5
Lanaudière		20	45	25	10
Mauricie		5	20	50	25



Provalcid Inc.

Centre de traitement de grains et de sous-produits

*Une entreprise familiale
toujours heureuse de vous servir !*



En médaillon debout de gauche à droite: Caroline, Stéphane, Alain et Ginette. Assis, André Provost.



- Blé consommation humaine
- Blé animal
- Soya
- Maïs
- Culture alternative
- Orge
- Avoine

∫ : Seigle
: Canola
: Sarrasin
: Tournesol

*Là où on
en fait
toujours
plus pour
vous!*

SERVICES :

Séchage et criblage • Entreposage • Marché comptant et option • Marché boursier (Canadien & Américain)

PROVALCID Inc. Ligne Info - Prix ☎ (514) 652-3916

4572, boul. Marie-Victorin VARENNES (Qc) J3X 1P7

☎ (514) 652-3916

Fax: (514) 652-7959

L'Association des Centres régionaux de grain

André Provost*

Les premiers centres régionaux ont vu le jour à la fin des années 1970. Le ministre de l'Agriculture d'alors, Jean Garon, voulait augmenter de façon substantielle les productions de maïs et de céréales pour en venir à atteindre l'autosuffisance céréalière au Québec.

Le Gouvernement a cru bon qu'il était important de mettre sur pied des structures physiques et commerciales afin d'aider les producteurs agricoles dans la mise en

marché et le traitement de leur grain après la récolte. Depuis les débuts modestes des centres en 1978 plus de 50 organisations tant coopératives que privées ont été installées là où se produisent les plus grandes quantités de maïs et céréales pour consommation humaine ou animale.

Les centres régionaux ont aussi fait la promotion dans d'autres productions, tels le soya, le canola, le sarrasin, etc... Ces cultures se sont ajoutées aux cultures déjà existantes. Les centres

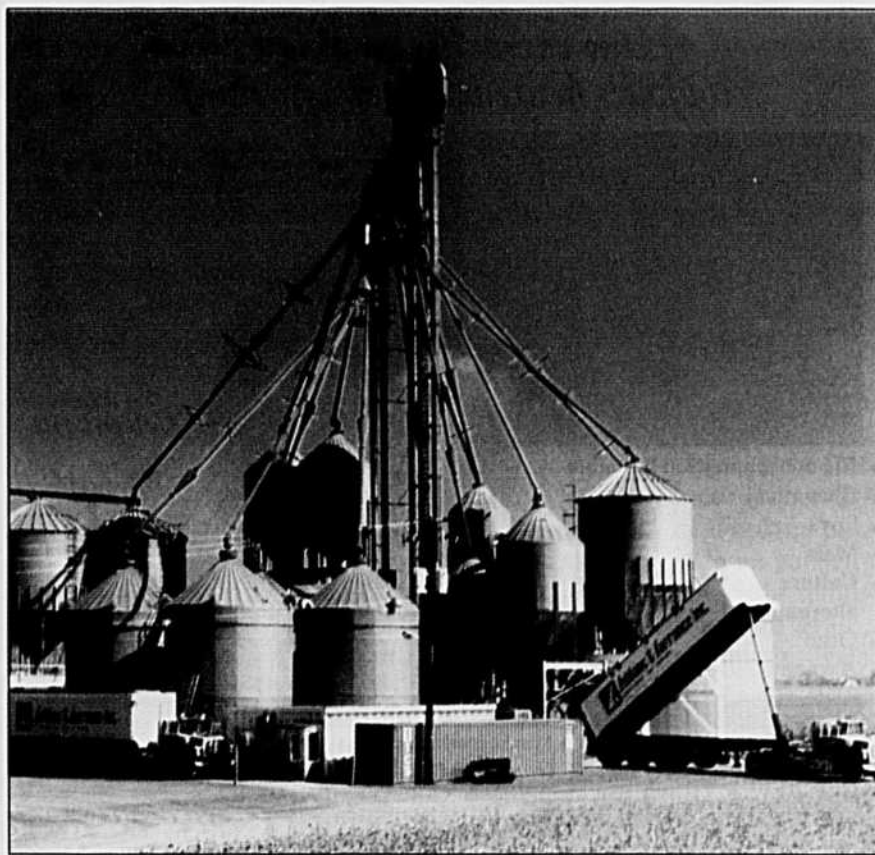
ont joué et jouent encore un rôle essentiel dans la chaîne agro-alimentaire au Québec.

Une large gamme de services

Les centres régionaux ont pour mission première d'acheter les grains produits par les producteurs de la région pour ensuite vendre cette production auprès des différents utilisateurs. Plutôt que de parler de simple intermédiaire entre le producteur et le consommateur, les centres régionaux sont un véritable lien entre la production et l'utilisation. Ce lien est formé par les nombreux services offerts par les centres.

Les centres régionaux font plus qu'acheter et vendre du grain; du fait que bien souvent, ils touchent physiquement au grain, ils peuvent proposer de faire le criblage, le séchage ou l'entreposage des grains. Les centres sont là aussi pour conditionner les grains sous la forme requise par les consommateurs. Par exemple, dans le cas du blé d'alimentation humaine, les minoteries aiment à recevoir des lots uniformes en qualité et généralement d'un tonnage élevé. Les centres sont donc l'endroit nécessaire par lequel le blé doit passer pour répondre aux normes des minoteries. Par l'ensemble

Les centres régionaux: un lien entre producteurs et utilisateurs de grains.



des services qu'ils proposent les centres régionaux permettent de rendre les lots de grains commercialisables.

La sécurité du classement des grains

Un producteur qui vend à un centre régional agit de manière sécuritaire puisque la qualité de son grain sera déterminée à un endroit proche de la ferme. En tant que détenteur d'un permis de classement émis par la Régie des marchés agricoles, le centre régional peut établir avec objectivité la classe du grain que le producteur lui soumet. Il n'y a donc pas de surprise lorsque le grain est rendu à destination. La vente à l'utilisateur final est en effet sous la responsabilité du centre régional, le producteur n'a donc aucune conséquence à subir. Les seuls coûts directs pour le producteur sont reliés aux différents services offerts comme le séchage et l'entreposage. Les autres coûts sont inclus dans le prix de vente et le prix d'achat.

Les centres en l'an 2000

Le nombre actuel de centres de grains au Québec est suffisant



Proches de la ferme, détenteurs d'un permis de classement, en contact avec les acheteurs, autant d'atouts en faveur des centres régionaux.

pour répondre à la demande. Les centres continueront donc d'exister pour régulariser les flux de grain et pour servir, entre autres, les producteurs qui ne possèdent pas d'installation de séchage ou d'entreposage sur la ferme.

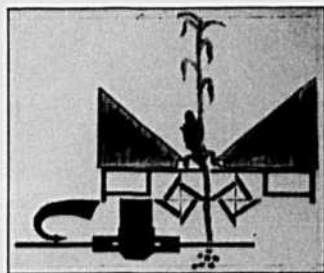
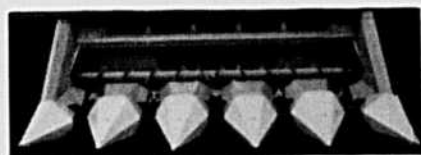
Certains producteurs cherchent à éviter les centres régionaux car ils ont peur de payer pour des services dont ils pensent ne pas avoir besoin. Pourtant, le commerce des grains, comme tout commerce, est un équilibre. Dans cet

équilibre, il faut de tout: des achats directs à la ferme, des ventes directes aux meuneries, des ventes entre producteurs; mais il faut aussi des centres régionaux pour rendre le grain disponible en tout temps aux utilisateurs. L'objectif des centres n'est certes pas de servir de place de transit pour tous les grains commercialisés au Québec. Certains pays européens ont développé des structures énormes où tout le grain commercialisé transite d'abord par un centre régional. Le rôle de nos centres ne s'orientera jamais dans ce sens car ce serait renier tous les efforts faits pour le développement de l'entreposage à la ferme au Québec. Il faut cependant un minimum de manutention pour une partie des grains au Québec et notre structure actuelle est déjà à ce stade minimum en ce qui concerne les capacités d'entreposage et de séchage dans les centres. L'avenir des centres est donc en rapport avec leur courte histoire et tout aussi nécessaire à l'ensemble des céréaliculteurs du Québec.

*Président de l'Association des centres régionaux de grain et propriétaire de Provalcid

CAPELLO

Le cueilleur à maïs
avec broyeur le plus
efficace et économique
sur le marché



adaptables sur tous types
et marques de
moissonneuses-batteuses



AGRI DISTRIBUTION J.M. INC.

23, de La Station, Ste-Martine, QC J0S 1V0
Tél. (514) 427-2999 — Fax (514) 427-7224
Cell. (514) 952-1226

Le désherbage mécanique dans les céréales à paille¹

Claudiel Lemieux, Ph. D., malherbologiste*
Daniel C. Cloutier, Ph. D., malherbologiste**

Les céréales à paille sont des plantes relativement compétitives et beaucoup de gens pensent qu'elles reçoivent peu d'herbicides. Pourtant, elles reçoivent une part importante des produits antiparasitaires. Au Québec, elles se classent au deuxième rang en ce qui a trait à l'utilisation d'herbicides, juste derrière le maïs. Il est donc impératif de développer des solutions de rechange pour lutter contre les mauvaises herbes dans les céréales. Ces solutions de rechange permettront de promou-

voir le développement durable des cultures commerciales et de rencontrer les objectifs qui ont été fixés par divers gouvernements en matière d'utilisation de produits antiparasitaires.

La lutte intégrée est l'une des avenues à privilégier. Le développement de programmes de lutte intégrée nécessite la mise au point d'un ensemble de méthodes de répression qui seront employées simultanément ou en alternance, afin de maintenir les populations de mauvaises herbes à un niveau acceptable. Ce ni-

veau sera défini par des facteurs biologiques, comme le rendement de la culture ou le développement des réservoirs de semences de mauvaises herbes, et par des facteurs économiques, comme le prix de vente de la culture et le coût des mesures de répression.

Parmi les techniques qui devront être mises de l'avant lors du développement de programmes de lutte intégrée, notons l'emploi de méthodes culturales telles les rotations de cultures et d'herbicides, le semis de cultures intercalaires, l'ajustement des doses



La herse ou la houe pour effectuer les sarclages dans les céréales: des techniques qui ont besoin d'être raffinées.

Photo: Daniel Cloutier

de semis, etc. et l'emploi de méthodes mécaniques, telles l'utilisation de herse ou de houes pour effectuer des sarclages, en pré ou en postlevée de la culture.

Il fut un temps où l'emploi de méthodes mécaniques de répression constituait l'un des principaux moyens de lutte contre les mauvaises herbes. Cette technique a cependant été reléguée aux oubliettes avec l'arrivée des herbicides sur le marché. Aujourd'hui, l'emploi du désherbage mécanique est pratiquement absent des programmes de répression. Compte tenu des problèmes environnementaux qui peuvent être liés à l'emploi systématique des produits antiparasitaires, il est important de reconsidérer le désherbage mécanique, d'autant plus que cette technique a d'autres effets bénéfiques comme l'ameublissement et l'aération de la couche superficielle du sol.

Les sarcloirs

Trois types de sarcloirs peuvent être utilisés pour le désherbage mécanique des mauvaises herbes dans les céréales à paille : la houe rotative, la herse-chaîne et la herse-peigne. Ces instruments ont une caractéristique commune, ils travaillent la couche superficielle du sol sur toute sa surface. La houe rotative est composée d'une série de disques cannelés ou dentés qui brisent le sol et projettent les particules à une distance plus ou moins grande, en fonction de la vitesse de passage. La herse-chaîne et la herse-peigne sont des équipements généralement plus légers, qui ont une action plus délicate sur le sol. Les herse provoquent un émiettement de la surface du sol et un certain brassage de la couche superficielle. Les herse peuvent être montées sur cadre rigide ou flexible tandis que les houes rotatives ont un cadre rigide.

La plupart des travaux de recherche rapportent que le type d'appareil a peu d'effet sur le résultat final lorsque le désherbage est effectué en prélevée ou en postlevée tardive de la culture (entre le stade 3 feuilles et le stade montaison). Il semble toutefois qu'en postlevée hâtive la céréale résiste mieux au passage de la houe qu'au passage de la herse.

Les sarcloirs ont un principe d'action commun. Dans le cas des sarclages en prélevée, aussi appelés sarclages à l'aveuglette, l'intervention se fait lorsque les semences ont commencé leur germination, mais avant que les plantules (culture et mauvaises herbes) n'aient émergé. À ce moment, le brassage du sol provoque la destruction des plantules de mauvaises herbes et affecte peu les plantules de la culture, qui sont beaucoup plus grosses et résistantes que les premières. Dans le cas des sarclages en postlevée, les herse ne sont généralement efficaces que sur les plantules de mauvaises herbes qui n'ont pas plus de deux vraies feuilles. Le mode d'action consiste à briser ou à arracher les plantules de mauvaises herbes ou à les recouvrir de sol. En pré- et en postlevée, la sélectivité du traitement est basée sur le degré d'enracinement et sur la vigueur relative des plantules; la culture ayant à cet égard un avan-

tage marqué sur la mauvaise herbe.

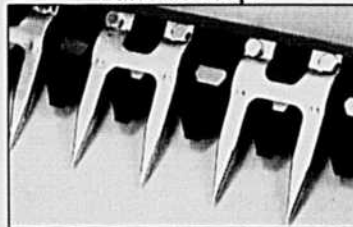
L'effet des sarcloirs

Selon la littérature scientifique, les sarcloirs ont peu d'effet sur les mauvaises herbes vivaces et leur action se limite généralement aux mauvaises herbes annuelles. Si les interventions de désherbage sont effectuées lorsque les mauvaises herbes annuelles sont très jeunes, c'est-à-dire au stade cotylédon ou au stade deux feuilles, le taux de succès est généralement assez élevé, atteignant souvent plus de 80 pour cent de répression.

Quant à l'effet des sarclages sur la culture, on s'entend pour dire qu'ils peuvent avoir un léger impact négatif. Dans certains cas, après un passage en prélevée, on pourra observer un léger retard de croissance par rapport au témoin : la céréale levant un ou deux jours plus tard lorsque l'on utilise un sarcloir. Les sarclages effectués en postlevée tardive peuvent également avoir un certain effet négatif sur la croissance de la céréale. Comme dans le cas précédent, on pourra observer un léger retard de croissance. Néanmoins, les passages en prélevée et en postlevée tardive n'ont généralement pas d'effet significatif sur les rendements, qui sont le plus souvent comparables

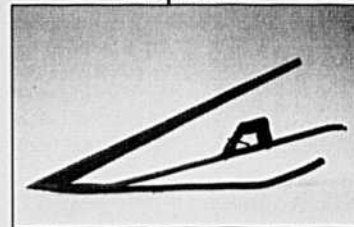
Machinerie agricole St-Césaire

Barre de coupe



- Pour vos récoltes de céréales, soya, foin:**
- S'adaptant à toutes les marques de faucheuse-conditionneuse et à votre moissonneuse-batteuse actuelle.
 - Fabriqué de pièces très résistantes.
 - N'a pas besoin de réglage.
 - Coupe plus nette.

«Crop Lifter»



- Ramasse les récoltes versées d'une façon sécuritaire et rapide.
- Vous permet de couper moins près du sol, donc limite les risques pour les cailloux.
- Moins de perte pour les récoltes difficiles à ramasser.
- Plus de profits.

C.P. 399, 650, route 112, St-Césaire (Québec) J0L 1T0 Tél.: (514) 469-4081 • Fax: (514) 469-3659

à ceux d'un traitement herbicide conventionnel.

Dans le cas des sarclages effectués en postlevée hâtive (1 à 2 feuilles), les informations disponibles sont contradictoires. Dans certains cas on rapporte peu d'effet alors que dans d'autres cas l'établissement, la maturité et le rendement peuvent être affectés significativement par le passage de la machinerie. Ces résultats contradictoires peuvent être expliqués si l'on tient compte des conditions de succès, des facteurs limitants et du type de sarclage.

Les conditions de succès

Le stade de croissance des mauvaises herbes et de la culture est le premier facteur à considérer. En effet, plus les mauvaises herbes seront jeunes, meilleures seront les chances de succès. En pratique, toute intervention effectuée après le stade deux vraies feuilles des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisante. Il faudra donc observer attentivement les champs, identifier les mauvaises herbes et leurs stades

de croissance et descendre souvent du tracteur pour apprécier le résultat de nos actions. Dans la même veine, il faudra considérer le stade de croissance de la céréale afin de minimiser les risques de dommage à la culture.

Bien que le type de sarclage a généralement peu d'effet sur le résultat final, il peut en être autrement dans certains cas. Dans un sol lourd, en période de sécheresse, il est probable que les herbes aient peu d'impact sur les mauvaises herbes alors que des appareils plus lourds, comme la houe rotative, pourraient les contrôler efficacement. De même, en terrain accidenté, les appareils à cadres flexibles peuvent être plus efficaces que les sarclages à cadres rigides.

Les informations disponibles démontrent que la céréale peut tolérer plusieurs passages sans que son rendement soit affecté. Par conséquent, le nombre de passages et le calendrier d'intervention devraient être fonction des populations de mauvaises herbes. Cependant, il est difficile de

généraliser et de recommander un, deux, ou trois passages, en pré- ou en postlevée, car chaque situation est unique. Dans certains cas, les conditions de croissance ne favoriseront pas la germination de nouvelles mauvaises herbes à la suite du premier passage. Dans ces conditions, les passages supplémentaires ne seront pas nécessaires. Dans d'autres cas, la situation sera renversée et un second, voir même un troisième passage deviendra indispensable. Dans d'autres cas encore, les conditions météorologiques printanières ne favoriseront pas la germination initiale des graines de mauvaises herbes et les passages en prélevée seront inutiles. Il faut retenir que chaque cas présente une situation particulière, qu'aucune règle générale ne peut s'appliquer et que le jugement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice demeure le critère déterminant.

Il reste beaucoup de mise au point à faire au niveau de la technique de passage. La vitesse doit-elle être modifiée en fonction du type et des conditions de sol, ou en fonction du type de sarclage? Quel est l'angle idéal de passage? Est-il préférable de faire deux passages successifs (le même jour)? La profondeur d'action de la machinerie doit-elle être ajustée en fonction des conditions de sol? Quels critères doit-on utiliser pour ajuster l'angle de pénétration et la rigidité des dents sur les herbes-peignes? Comment les dents doivent-elles être disposées sur les cadres pour maximiser leur action sans causer de bourrage dû aux résidus de culture? Voilà autant de questions qui demeurent sans réponse et qui font qu'il n'est pas possible de proposer des solutions simples. Le succès ou la faillite du désherbage mécanique dépendra de notre capacité à répondre correctement à ces questions. Il reste donc beaucoup de travail à faire avant



Plus les mauvaises herbes sont jaunes, meilleures sont les chances de succès d'un sarclage mécanique des céréales.

Photo: Daniel Cloutier

de pouvoir recommander le désherbage mécanique sur une grande échelle.

En conclusion

Il est essentiel de promouvoir l'usage de méthodes de désherbage non chimiques pour favoriser le développement durable de l'agriculture. Avant d'être remplacé par les herbicides, le désherbage mécanique était le principal outil de lutte aux mauvaises herbes; il est donc raisonnable d'en privilégier l'usage.

Toutefois, plusieurs des facteurs qui régissent le succès des pratiques de désherbage mécanique ne sont pas encore bien compris et il reste plusieurs mises au point techniques à faire avant de pouvoir fournir des solutions concrètes applicables à grande échelle. De plus, la maîtrise de ces facteurs

repose sur une observation précise des conditions qui prévalent au champ. Chaque cas présente une situation particulière et le succès de l'intervention repose en partie sur le jugement de l'agricultrice ou de l'agriculteur, et en partie sur la disponibilité d'informations techniques précises et pertinentes.

Finalement, il faut se rappeler que la lutte intégrée se caractérise par l'emploi simultané ou en alternance d'un ensemble de méthodes, incluant des méthodes culturales, mécaniques et chimiques. Il nous apparaît primordial de ne pas répéter les erreurs qui ont été commises par le passé. C'est-à-dire, qu'il faut éviter un remplacement pure et simple du pulvérisateur par la herse ou la houe. Le sarcloir doit plutôt être une des composantes des programmes de lutte aux mauvaises herbes.

***Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures, 2560, Boul. Hochelaga, Sainte-Foy (Québec), G1V 2J3.**

****Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Ferme de recherches, C.P. 3398, L'Assomption (Québec), J0K 1G0.**

¹Conférence présentée le 31 mars 1994 lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Producteurs de Cultures Commerciales du Québec, sous le thème : Développement durable dans les cultures commerciales. Il faut noter que les informations présentées ici ne sont pas le fruit d'une expertise québécoise. Elles ont été tirées de la littérature.



25 Ans

BUNGE DU CANADA LTÉE

au service du producteur agricole

NÉGOCIANT EN CÉRÉALES



300 Dalhousie / Port de Québec
C.P. 2537 - Québec
G1K 7R3

Tél.: 418-692-3761
Télécopieur: (418) 692-0182

- Achats / Ventes:
 - grain local
- Importation/Exportation
- Transport
- Entreposage-capacité 225,000 tonnes
- Criblage
- Transactions boursières
- Service personnalisé
 - MAÏS AVOINE
 - ORGE BLÉ SOYA
- SOUS-PRODUITS

Service sans frais

1-800-463-4767

J'aime ma charrue!

Hubert Brochard*

La charrue, utilisée de façon rationnelle et adaptée, peut toujours se rendre très utile.

Doit-on encore labourer?

Quoi qu'on en dise, le labour à la charrue présente tout de même des avantages : relocalisation en surface des éléments fertilisants accumulés au niveau de la couche indurée, contrôle efficace, par enfouissement, de plusieurs mauvaises herbes vivaces et même de certains insectes et maladies, incorporation des matières organiques, etc. Ces avantages sont encore plus valables au Québec, où les terres argileuses et le climat frais freinent un peu l'aération du sol et la dégradation des résidus de culture.

Selon l'ingénieur et agronome Léon Guertin, il faut adapter l'usage de la charrue aux pratiques culturales de conservation

La charrue réversible permet de sauver du temps et de faire un labour uniforme.

Photo: Huard

(maintien des résidus, emploi du chisel, rotations, etc.). Mais d'abord, on devrait labourer moins souvent, par exemple tous les trois ou quatre ans. Il rappelle que nos ancêtres, qui labouraient à l'aide de boeufs ou de chevaux, n'avaient presque pas de problèmes de dégradation des sols : ils n'avaient pas le temps de labourer tous leurs champs chaque année, et, de plus, pratiquaient des rotations plus systématiques.

Les charrues d'aujourd'hui

Les principaux types de charrues sont d'abord la charrue à



socs, de loin la plus courante, et la charrue à disques, dont nous discuterons plus loin. Les charrues peuvent être portées, sur l'attelage trois points, semi-portées, sur la barre d'attelage, ou simplement traînées (charrues de plus de sept ou huit socs).

Au cours des dernières années, les innovations ont été peu nombreuses mais intéressantes. Par exemple, la solidité, la faible résistance au tirage et la polyvalence des versoirs dans différents sols fut améliorée de diverses façons : acier traité à la chaleur et/ou au carbone, usage de plastique ou d'enduit de téflon, conception assistée à l'ordinateur, etc.

En ce qui concerne le bâti, une innovation majeure, depuis une douzaine d'années : le contrôle hydraulique de la largeur de labour, de 12 à plus de 20 pouces, directement de la cabine du tracteur. Rappelons que le contrôle de la largeur de travail peut être avantageux en présence de résidus, ou sur des terres à profil



Cette charrue traînée à dix versoirs convient aux grandes superficies.

Photo: Case Inter

ou à texture variable. On observe également un plus grand dégagement du bâti en hauteur et entre les versoirs, pour faciliter le labour sur résidus.

Les systèmes de désenclenchement de sécurité des corps de labour, en cas d'obstacles, existent en plusieurs versions : avec «boulons de cisaillement» ou à bascule, sans retour automatique, ou bien à ressort (hélicoïdaux, en spirale ou à lames) ou à cylindre hydraulique, avec retour automatique des corps dans le sol. Les systèmes à ressorts ont l'avantage d'être simples, tandis que les systèmes hydrauliques ont une tension ajustable, et sont parfois munis de «restreignants», qui évitent un retour trop rapide dans la terre. Les inconvénients des systèmes hydrauliques : l'ensemble des cylindres peut être affecté par une fuite d'huile dans un seul d'entre eux.

Les coutres circulaires sont parfois équipés de ressorts ou de coussinets, et ils sont légèrement plus avancés par rapport aux versoirs pour le labour sur résidus, chez certains fabricants.

La roue de profondeur, placée dans le sillon ou sur le guéret, peut s'avérer très utile. Sur les charrues semi-portées ou traînées, la direction de cette roue peut maintenant être contrôlée hydrauliquement, ce qui facilite les virages et diminue les tensions qui y sont reliées.

Labourer sur résidus?

Oui, il est possible de laisser jusqu'à 30 % de résidus au sol, en diminuant la profondeur et la largeur de labour. Il faut également enlever les rasettes d'enfouissement. Les charrues à largeur variable sont ici plus appropriées.

Charrues réversibles

Il s'agit simplement d'une charue «double», dont l'une des séries

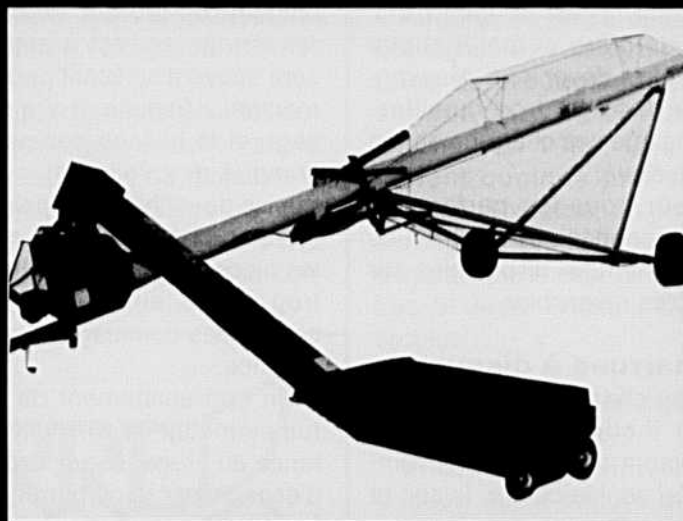
de versoirs demeure hors de terre pendant que l'autre laboure. Au bout du rang, on la fait pivoter sur son axe et on fait simplement demi-tour avec le tracteur. On obtient ainsi un labour à plat (les bandes de terre sont toutes inclinées dans le même sens) à la

grandeur du champ, puisqu'on ne pratique pas de planche arrondie en tournant autour de son centre. C'est un avantage majeur pour les champs de grande étendue drainés et nivelés à grands frais. De plus, le poids supplémentaire apporté par la seconde série de

WESTFIELD

La nouvelle génération

Série: MK



- Disponible en diamètre de: 8", 10", 13"
- Longueur 51', 61', 71'
- Entraînement direct sur vis sans fin
- Relevage hydraulique de la vis



Distribue par

Morneau & Thibodeau

1720 boul de la Rive-Sud
C.P. 2100 St-Romuald
(Québec) Canada G6W 5M3

Tel (418) 839-4127 • Fax (418) 839-3923

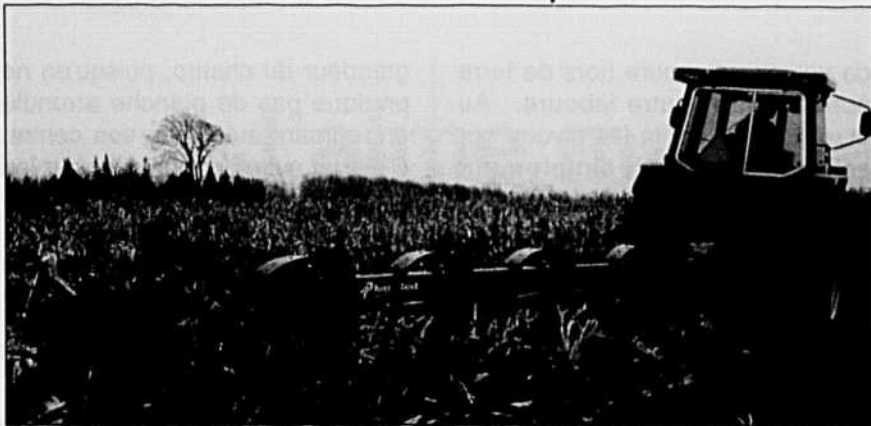
S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant WESTFIELD

Nom _____

Adresse _____

Tracteur _____ Tél.: _____

H.P. _____



On peut laisser jusqu'à 30% de résidus au sol en diminuant la profondeur et la largeur de labour.

Photo: Kverneland

versoirs se révèle utile en sol très dur.

Cette dernière caractéristique peut toutefois devenir un désavantage sur des sols trop humides. Précisons que ces charrues ont un coût plus élevé.

Bien sûr, tous les perfectionnements apportés sur les charrues simples sont aussi disponibles sur les modèles réversibles.

Les charrues à disques

Sur ces charrues, chaque disque est incliné par rapport à l'avancement du tracteur, et remplace à lui seul le coutre, le soc et le versoir. Sur les modèles récents, les disques sont entraînés par un rotor actionné par la prise de force du tracteur. Ce mécanisme permet à la fois de couper «activement» les mottes et les résidus, et d'aider au travail du tracteur, un avantage unique dans plusieurs sols. Sur les résidus, on conseille de labourer lorsque ceux-ci sont bien secs ou bien gelés. Il faudra surveiller de près ces charrues, qui ont récemment fait leur apparition au Québec.

Entretien et ajustement

Selon les conseillers des distributeurs de charrues, bien des problèmes pourraient être évités par des gestes très simples! Par exemple, il faut se rappeler toute l'importance de resserrer les boulons après les 12 premières heures d'usage d'une nouvelle

charrue : la peinture sera partie et laissera un jeu sur ceux-ci. Un resserrage correct à cette étape sera souvent suffisant pour un bon moment. Ensuite, il y a le graissage et le huilage des pièces - y compris des versoirs! - avant la remise pour l'hiver, un point également crucial. Enfin, on changera les pièces avant qu'elles ne soient trop usées, sinon elles peuvent causer des dommages aux pièces voisines.

Un bon ajustement de la charrue permettra de diminuer la résistance au tirage, et par conséquent d'économiser le carburant, tout en facilitant les opérations subséquentes. Tout d'abord, explique le champion laboureur canadien Jean-Charles Marcil, il est inutile d'essayer d'ajuster une charrue dont le bâti ou toute autre pièce de travail sont tordus, mal boulonnés ou trop usés. On doit commencer l'ajustement en s'assurant que l'espacement des roues arrières

du tracteur correspond à la valeur recommandée dans le manuel d'utilisation de la charrue. La largeur des pneus ne doit pas dépasser de plus de 6 cm la largeur des socs employés. Il faut aussi s'assurer que les pointes et les parties arrière des versoirs soient bien alignées, et espacées de distances égales.

Monsieur Marcil suggère d'affûter les pointes des socs une à deux fois par année. On pensera également à vérifier si la charrue est bien de niveau par rapport au sol, dans le sens de la longueur et de la largeur.

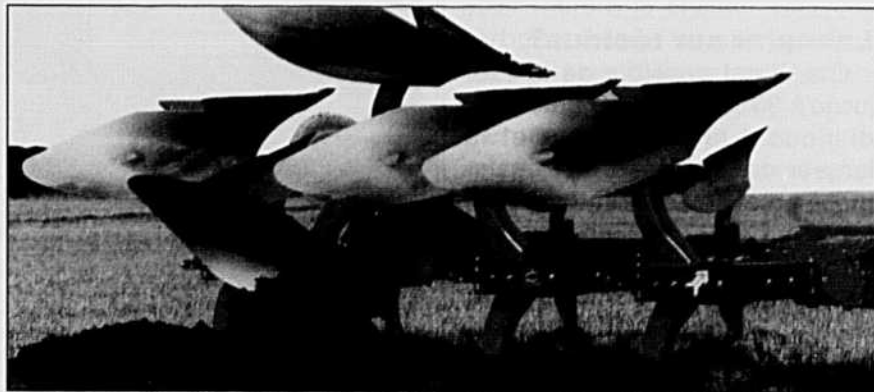
Le prix des charrues?

On peut avoir une charrue simple à quatre versoirs bien équipée (p. ex. avec contrôle hydraulique de largeur de labour) pour près de 14 000 \$. Mais les prix peuvent aller jusqu'à 30 000 ou 45 000 \$ pour des modèles plus gros ou réversibles.

Ne vendez pas trop vite votre charrue, elle peut encore rendre de très bons services, si on en fait un usage «rationnel»!

* Agronome et journaliste à la pige

Outre les personnes mentionnées dans le texte, nous remercions chaleureusement MM. Germain Gladu (Les Équipements Laguë Itée), Yvan Laliberté (Kverneland inc.), Vincent Richard (Ag-Pro inc.), ainsi que les établissements suivants : Machinerie de ferme Kuhn inc. et Claude Joyal inc.



Il existe plusieurs types de charrues avec désenclenchement de sécurité.

Photo: Kverneland

Canola

Une alternative aux céréales

Andrée Lagacé*

« **C**'est une culture qui a du chien! » explique Gyula Bossanyi, agronome et conseiller régional en grandes cultures au bureau du MAPAQ d'Alma. M. Bossanyi travaille à promouvoir la culture du canola parce qu'il croit qu'elle offre un excellent potentiel de développement pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean. « C'est une alternative très valable pour les producteurs céréaliers des régions plus fraîches qui ne peuvent produire du maïs ou du soya » précise M. Bossanyi. De plus, le

prix est plus qu'intéressant, se situant entre 250\$ et 300\$ la tonne à la ferme.

La région de Québec, avec un projet d'essais et d'expérimentation financé par l'Entente auxiliaire Canada - Québec, incite les producteurs à tenter l'expérience de cette culture. Sept producteurs se sont montrés volontaires avec 10 ha chacun.

Les producteurs de grandes cultures réussissent, avec le canola, à briser les cycles de maladies et à enrayer les ravageurs des céréales comme l'orge ou le blé. La possibilité de signer des con-

trats à l'avance avec les acheteurs (l'hiver précédent l'ensemencement) sécurise les agriculteurs qui s'adonnent à cette nouvelle culture et compense en quelque sorte l'absence d'assurance-revenu provincial et fédéral dans cette production.

Au total, la Régie des assurances agricoles estime qu'une trentaine de producteurs ont semé environ 600 ha en canola au Québec en 1994. Ces chiffres varient quelque peu selon les sources. Toutefois, on peut cerner les régions productrices, en ordre d'importance, soit le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Abitibi, Québec et Nicolet.

Une plante oléagineuse de climat frais

Un document intitulé « Introduction de la culture du canola dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean » mentionne que le canola est une marque de commerce déposée de nouveaux cultivars de colza à basse teneur en acide érucique et en glucosinolates. C'est une plante oléagineuse de climat frais adaptée aux régions de 100 à 120 jours sans gel. La teneur en huile varie de 38 à 45%. L'huile de canola est utilisée dans l'industrie alimentaire et comme huile à salade. Le tourteau, le résidu de l'extraction de l'huile, est incorporé aux rations animales.

Les variétés semées au Québec proviennent de l'ouest canadien. La variété Global a été supplantée cette année principalement par Hyola 401 à rendement élevé et par Cyclone. Les producteurs qui ensemencent de grandes superficies n'hésitent pas à semer plu-

Abonnez-vous

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Le seul hebdomadaire agricole d'expression française d'Amérique.
Au service de l'agriculteur québécois depuis plus d'un demi-siècle.
Publié le jeudi de chaque semaine.

Le Céréaliculteur
LA REVUE DES GRANDS CULTIVÉS

Je désire m'abonner à *La Terre de chez nous* pour:
Québec 1 an: 26,89\$ - 2 ans: 46,72\$ - 3 ans: 63,81\$
Hors Canada - 1 an: 100,00\$
 Taxe incluse

NOM _____

ADRESSE _____

Code postal _____ No. membre UPA _____

Ci-joint la somme de: _____ \$

Signature _____

No TPS: R 121851323 No. TVQ: 1006112605

Il vous suffit de remplir le coupon et d'y joindre un chèque ou mandat de poste à l'ordre de:
 La Terre de chez nous
 Maison de l'UPA
 555, boul. Roland-Therrien
 Longueuil (Québec)
 J4H 3Y9



Une trentaine de producteurs ont semé environ 600 ha de canola au Québec en 1994.

sieurs variétés afin de tester leurs caractéristiques.

Le canola est une plante relativement capricieuse et exige un travail de précision. Le terrain sur lequel il sera semé doit être exempt de mauvaises herbes, puisque la levée est tardive. Les semoirs doivent être bien ajustés à cette petite graine pour obtenir une profondeur de semis uniforme. La racine pivotante de cette crucifère décompacte et ameublit les sols, ce dont profite les cultures subséquentes. On conseille de semer du canola une année sur quatre, quoique plusieurs producteurs du Lac St-Jean reviennent sur les mêmes superficies après aussi peu que deux ans.

Le moment de la récolte doit être évalué assez précisément afin d'éviter un nombre trop élevé de graines vertes sans toutefois dépasser un stade où la gousse est trop sèche et se vide de son contenu. Les plants sont fauchés et andainés de façon à ce que l'air circule aisément pour assécher les gousses. La récolte, à la moissonneuse-batteuse, se fait à un pourcentage d'humidité entre 10% et

14% et laisse beaucoup de matière organique au sol.

Des rendements très variables

Les rendements varient vraisemblablement selon l'expérience des producteurs et les conditions climatiques. L'attention qu'on met au respect des détails de production peuvent faire toute la dif-

férence. M. Bossanyi raconte que malgré une bordée de neige, un agriculteur du Lac St-Jean a réussi à récolter, après la fonte, 2,5 TM/ha. D'autres, moins chanceux, ne récoltent que 1 TM/ha. Les coûts de production à la marge (sans les frais fixes) sont couverts aux environs de 1,8 TM/ha, ce qui, encore une fois, varie selon l'efficacité des producteurs. Le rendement moyen sur plusieurs années au Saguenay-Lac-St-Jean est de 1,7 TM/ha, d'après M. Bossanyi. «Les débutants atteignent de un demi à trois-quarts de tonne à l'hectare alors que les agriculteurs expérimentés peuvent obtenir jusqu'à 4 TM/ha» estime-t-il. Avec les nouvelles variétés à rendement élevé, on espère des résultats encore en hausse cette année.

Pas encore d'usine d'extraction au Québec

Le principal marché pour le canola québécois est l'huile qui est extraite dans les usines de l'Ontario. Les volumes de production (environ 1200 TM) sont



Non, il ne s'agit pas de moutarde mais bien de canola, une culture adaptée aux régions plus fraîches.

présentement insuffisants pour songer à l'exportation sur les marchés européens ou japonais.

Les céréaliculteurs de l'Ouest canadien sont des gros producteurs de canola avec plus de 5 millions d'hectares en 1994 (prévision de 6,4 millions de TM), en hausse de 22% sur l'an dernier. Selon Gilles Boivin, de la maison de courtage James Richardson, les prix en 1993 ont explosé à cause d'une multitude de facteurs dont une forte demande en Europe et au Japon, une mauvaise récolte aux États-Unis, une teneur en huile plus faible dans le soya et les difficultés d'expédition causées par des grèves portuaires. Les prix de 1994 devraient toutefois se maintenir étant donné que la production supplémentaire canadienne est destinée aux marchés d'exportation toujours en hausse. Mais le prix étant fixé par

celui de l'huile, le canola peut être facilement déclassé par le soya. Une rareté dans le soya causera l'augmentation du prix des substituts comme le canola, mais à l'inverse, un surplus de soya peut occasionner une chute des prix du canola.

Un groupe de producteurs du Saguenay-Lac-St-Jean a déjà signé des contrats de vente avec des dates de livraison qui font varier le prix entre 275\$ et 300\$ la tonne métrique. Certains producteurs conservent une partie de leur récolte pour la vendre au cours de l'hiver en espérant un prix encore plus intéressant. L'hiver dernier fut un bon exemple de prix à la hausse en cours de saison: de 290\$ la TM à l'automne, il a grimpé à 330\$-340\$ la TM en hiver, selon M. Bacon de la firme Leblanc-Lafrance. Les contrats de vente à l'avance sont une

sécurité mais aussi un coup de dés. Cet outil de mise en marché est toutefois intéressant pour une production spécialisée, non stabilisée et qu'une coopérative locale ne peut accepter sur simple coup de téléphone. Mentionnons toutefois que la coopérative Nutrinor du Saguenay achète la production de canola de ses membres et l'expédie à Hamilton en Ontario.

Des producteurs parlent de leur expérience

Producteur de grandes cultures au Lac St-Jean, Guy Lepage sème le canola pour l'avenir. Selon lui, c'est un excellent choix pour ses rotations. C'est la troisième année qu'il sème du canola, avec 70 ha cette année, et il a déjà obtenu un rendement de 2,5TM/ha. L'été passé, la température n'a pas été favorable et il n'a récolté que 0,8TM/ha. Il a con-



Voici à quoi ressemble un champ de canola en Saskatchewan où cette culture remplace en partie le blé.

fiance qu'avec les nouvelles variétés comme Cyclone et Hyola 401, les rendements seront encore meilleurs. Selon M. Lepage, cette culture est intéressante parce qu'elle n'oblige pas à des investissements supplémentaires, quoiqu'elle exige un travail méticuleux, sans quoi les résultats sont médiocres.

Bernard Lepage, producteur de semences, a participé à un réseau d'essai de la culture du canola et le cultive depuis 6 ans. Ses rendements sont variables d'une année à l'autre parce que, selon lui, on ne maîtrise pas la cuisson de A à Z. Au début, les seules sources d'information étaient l'Ouest canadien. Encore présentement, les producteurs font des expériences et toutes les interrogations ne trouvent pas nécessairement de solutions. Il prétend toutefois qu'à



un rendement de 2,4TM/ha, cette culture est aussi intéressante que les autres céréales, même si elle n'a aucune assurance-stabilisation. M. Lepage fournit de la semence aux producteurs de

canola de la région et leur achète leur récolte par contrat de vente à l'avance. A son avis, le canola est prometteur à cause des nombreuses utilisations qu'on peut en faire: huile, tourteau, encre d'imprimerie et diester, un carburant qui a l'avantage sur l'éthanol de purifier l'air.

Les producteurs de canola peuvent bénéficier d'une assurance-récolte depuis 1994 quoique seulement 13 d'entre eux s'en sont prévalus. Le coût, selon la majorité, est trop élevé, à 12% de prime pour le producteur. La Régie des assurances agricoles prétend que la production est risquée à cause des rendements très variables et qu'un historique de production est nécessaire pour éventuellement diminuer la cotisation. Pour ce qui est du dossier de l'assurance-stabilisation dans cette production, selon le secrétaire de la Fédération des producteurs de cultures commerciales, Michel Neveu, le minimum serait que les producteurs du Québec aient droit aux programmes d'assurance-revenu du fédéral auxquels les autres provinces ont accès. L'harmonisation des programmes suit son long cours...

* agronome et journaliste à la pige

Centre de Grain



Nous pouvons commercialiser pour vous :

- ◆ Maïs sec ou humide
- ◆ Avoine, blé, orge
- ◆ Blé humain
- ◆ Fève soya
- ◆ Tourteau de soya 48%

Nous pouvons aussi vous offrir les services suivants :

- ◆ Informations sur les marchés boursiers;
- ◆ Tendances des marchés locaux et extérieurs;
- ◆ Transport des grains (aspiration);
 - ◆ Séchage des grains
 - ◆ Entreposage
 - ◆ Nettoyage



Donc, n'hésitez pas et contactez-nous

➡ Nous sommes à votre SERVICE !

99 rue Venne
ST-JACQUES de MONTCALM



☎ (514) 759 - 4041
1 - 800 - 363 - 1768

Suite de la page 5

taxe. Même si le gouvernement fédéral a éliminé sa taxe d'accise de 8,5 \$ le litre sur l'éthanol, il est impossible de financer un projet de 150 millions \$, si ce dernier ne s'engage pas à plus long terme dans la rémission de la taxe. Il faut obtenir un engagement d'au moins une dizaine d'années afin de pouvoir amortir les investissements nécessaires à la réalisation du projet.

Le comité de la Fédération a donc entrepris des démarches en collaboration avec nos partenaires de l'Ontario pour obtenir les

garanties nécessaires auprès du gouvernement canadien.

Parallèlement à ces démarches, nous procédons actuellement à une première analyse des sites qui nous ont été proposés pour l'installation de notre usine. Des quinze offres reçues, nous devrions être en mesure d'ici la fin de juillet, de n'en retenir que quel-

ques-unes. Nous procéderons par la suite, soit au début de l'automne, à une analyse définitive et nous fixerons notre choix sur le site retenu.

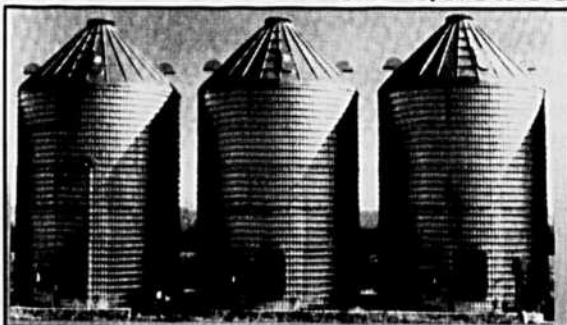
Comme vous pouvez le constater, le dossier progresse, bien que ce soit toujours plus lent que prévu.

LAW-MAROT

relance la distribution
des silos **BEHLEN** au Québec



Une gamme
complète
adaptée
à vos besoins.

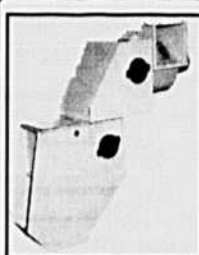


Fabricant d'équipements conçus pour répondre aux
exigences des producteurs agricoles de nos régions.

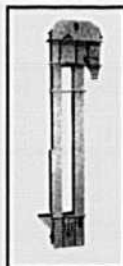
Fabrication
de produits
sur demande



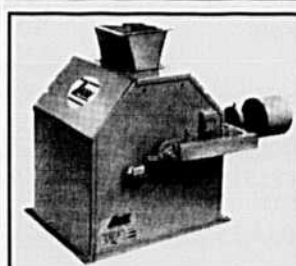
Séchoir à maïs
de marque
LAW
Débit: 5 @
100 tonnes



Appareil de
nettoyage des
céréales par grille
ou par aspiration
(photo)



Équipement de
manutention dont des
élévateurs à godets



Balace
de
circuit
pour
grains

QUALITÉ . EFFICACITÉ . SERVICE

LAW-MAROT

1150 Brouillette
ST-HYACINTHE (Qc) J2T 2G8
Tél.: (514) 771-6262 • Fax: (514) 771-6264

Le prix des céréales en 1994

Des influences mondiales et locales

Benoît Legault*

Le présent article vise, en premier lieu, à vous donner une vue d'ensemble des principaux facteurs entrant en jeu quant à l'orientation que peuvent prendre les prix pour la prochaine année.

Pour ce qui est de l'exactitude des mouvements du marché, il faut bien interpréter les estima-

tions de prix indiquées qui sont établies selon des modèles mathématiques utilisant la tendance historique des conditions de production. Le tableau joint à l'article résume l'ensemble des principaux facteurs qui vont agir sur vos prix au cours des prochains mois. Ce dernier vous permettra aussi, en cette période de globalisation des

marchés, de situer notre marché local par rapport aux marchés nord-américain et mondial.

Baisse de prix des céréales secondaires

Pour les principaux grains fourragers, Agriculture Canada prévoit une baisse des prix de référence canadiens. Cette baisse serait

Production et fin d'inventaire dans le monde, en Amérique du Nord et au Québec.

		Production (millions de t.m.)				Stocks au 31 juillet (millions de t.m.)(2)				Prix	
		Monde	É.U.	Canada	Québec	Monde	É.U.	Canada	Québec	Canada (3)	Québec(4)
Blés	1994p	552.10	64.20	24.67	0.13	133.50	16.70	11.66	0.00	h 138-148	155-165
	1993p	560.17	65.37	27.82	0.11	142.99	15.22	13.97	0.00	f 100-110	120-125
	1988-92	544.99	60.01	27.00	0.15	131.88	16.94	8.74	0.00	h 148	165
Maïs	1994p	527.40	221.60	6.51	1.90	73.30	31.90	1.39	0.32	h 115-125	130-145
	1993p	465.73	161.15	6.58	1.87	68.60	21.01	1.53	0.32	f 100-110	120-125
	1988-92	471.65	189.58	6.33	1.68	85.15	40.69	1.25	0.29	h 159	153
Orge	1994p	ND	8.75	11.62	0.50	ND	2.76	4.64	0.05	h 115	140
	1993p	ND	8.75	13.34	0.44	ND	2.54	4.62	0.03	f 80-90	95-105
	1988-92	166.31	8.91	11.71	0.50	ND	3.38	2.69	0.05	h 85-95	100-110
Avoine	1994p	ND	3.78	3.12	0.25	ND	1.91	1.41	0.02	h 98	117
	1993p	ND	3.18	3.62	0.22	ND	1.63	1.35	0.01	f 95-105	90-100
	1988-92	36.44	4.55	2.79	0.26	ND	2.06	0.58	0.02	h 105-115	100-105
Céréales secondaires(1)	1994p	845.60	249.10	21.51	2.75	126.60	39.40	7.54	0.39	h 265-305	250-280
	1993p	785.40	187.54	23.85	2.62	123.95	27.29	7.59	0.36	f 300-320	285-295
	1988-92	803.47	219.66	21.97	2.52	141.91	51.34	4.82	0.36	h 254	252
Soya	1994p	ND	57.15	1.88	0.12	ND	7.62	0.16	0.00		
	1993p	113.26	49.22	1.85	0.09	16.58	4.22	0.17	0.00		
	1988-92	106.22	52.11	1.31	0.05	19.38	7.19	0.28	0.00		

(1) Total du maïs, orge, avoine, grains mélangés, sorghum, millet et seigle. (2) Stocks au 31 août pour le maïs et le soya américain. (3) Prix de référence sur le marché canadien, Thunder Bay pour les céréales et Chatham pour le maïs et le soya; orge #01 OC, blé RPOC #1, avoine #3 OC au comptant à la bourse de Winnipeg; maïs et soya #2 aux éleveurs. (4) Prix au producteur de la R.A.A.Q. à l'exception de 1994 et 1993 qui sont des prix prévus par la F.P.C.C.Q. p=Prévisions d'Agr. Canada au 30 mars 1994 pour les prix, au 19 mai pour la production et les stocks canadiens, et prévisions du D.A.A. au 10 mai pour les stocks et la production mondiale et américaine. h=Blé panifiable et f=Blé fourrager.

Sources: D.A.A., Statistique Canada et Agriculture Canada.



En 1994, l'orge canadienne sera moins affectée par la situation nord-américaine

d'environ 10.00 \$/t.m. pour le maïs et l'avoine, et de 5.00 \$/t.m. pour l'orge. Ceci est dû en grande partie au rehaussement des inventaires prévu en fin d'année 1994-95 pour les céréales secondaires aux États-Unis, mais plus spécifiquement pour le maïs qui agit sur l'ensemble du complexe des céréales secondaires en Amérique du Nord. L'orge fourragère canadienne sera moins affectée par la situation nord-américaine, à cause du redressement des exportations canadiennes sur le marché d'outre-mer, un marché excessivement subventionné en 1993-94. Les stocks américains de céréales secondaires pour la fin de 1994-95 demeurant sous la moyenne, et les inventaires mondiaux par rapport aux besoins ne changeant presque pas, on peut alors s'attendre à ce que les prix des céréales secondaires demeurent au-dessus de la moyenne observée de 1988

à 1992. Mais une simple hausse ou baisse de 4% à 5% du rendement prévu de 7.65 t.m. par hectare récolté pour le maïs aux États-Unis, soit de 300 à 400 kg par hectare récolté, pourrait faire varier le prix d'environ 10.00 \$/t.m. par rapport aux prévisions. Le marché du maïs canadien devrait avoir un impact positif sur le prix du maïs au Canada avec une baisse des stocks canadiens et une moins grande disponibilité de

blé fourrager de l'Ouest. Le Québec, avec un rendement moyen pour le maïs en 1994-95, devrait globalement suivre le mouvement des prix de référence canadiens pour l'ensemble des grains fourragers.

Une production à la baisse pour le blé

La production et les stocks de blé sont prévus à la baisse autant en Amérique du Nord que partout dans le monde. Néanmoins, les inventaires plus élevés de blé dur panifiable de qualité supérieure entraîneront une forte compétition entre les principaux pays exportateurs, et donc, une baisse probable de la prime pour la protéine et du prix moyen au producteur de l'Ouest. Par ailleurs, au Canada, le blé à utilisation domestique a obtenu une bonne prime pour la protéine en 1993-94, et si l'écart entre le prix québécois et celui du blé panifiable venant de l'Ouest se replace à un niveau normal, les prix au Québec pourraient se maintenir en 1994-95. Pour le prix du blé fourrager, la pression haussière causée par la diminution de 1.8 millions de t.m. des disponibilités prévues dans l'Ouest canadien, sera atténuée par la baisse du prix des céréales secondaires au Canada. Le prix du blé fourrager au Canada et au Québec devrait donc se maintenir au même niveau que l'an passé.

SECTION CARTE D'AFFAIRE

oomax
coopérative agricole

division
célubec

«Le plus important
centre de grains de
la région de St-Hyacinthe»

YVES CLAVEL, agr.
— Directeur

174, 3e rang / C.P 60
Sainte-Rosalie, (Québec)
J0H 1X0
Tél.: (514) 799-2653
Fax: (514) 799-2686

**LORRAINE
CORMIER**, agr.
— Représentante
mise en marché

Hausse des superficies en soja

Les disponibilités de la fève en fin de saison 1994-95 se seront considérablement améliorées sur le continent. Au Canada, malgré une hausse prévue des superfi-

cies en soja de l'ordre de 37,000 ha pour 1994, soit 20,000 en Ontario et 17,000 au Québec, la production devrait grimper que de 25,000 t.m.. Les stocks canadiens à la fin de la saison de 1994-95 demeureront stables mais toujours

sous la moyenne quinquennale. Ceci est dû à ce qu'une quantité appréciable de soja canadien, dont probablement celui du Québec, sera exportée sur le marché international. En tenant compte que le ratio des stocks mondiaux sur la consommation mondiale d'oléagineux restera sous la barre du 9% à la fin de 1994-95, le prix de référence d'Agriculture Canada et le prix au producteur du Québec se situeront probablement dans le haut de la fourchette indiquée sur le tableau. Finalement, il faut garder en mémoire qu'advenant des changements importants de la condition des cultures cet été, vous devrez réajuster l'ensemble des prévisions de production, de stocks et de prix selon les nouvelles tendances. Heureusement, Agriculture Canada le fera pour vous au mois de juillet et au mois de novembre.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Le Céréaliculteur
LA REVUE DES GRANDES CULTURES

Comment achetez-vous votre publicité?

Vous planifiez et achetez des espaces publicitaires qui vous semblent avoir le plus de chances d'être vus par vos clients éventuels. Vous voulez être certain que la diffusion déclarée atteint vos marchés cibles.

Lorsque vous achetez de la publicité dans notre publication, vous pouvez vérifier notre diffusion dans notre plus récent rapport de vérification de la diffusion.

Nous faisons vérifier nos dossiers de diffusion à intervalles réguliers par le plus ancien et le plus important organisme de vérification du monde : l'Audit Bureau of Circulations.

Si nous sommes vérifiés par ABC, c'est que nous visons les normes les plus élevées de l'industrie.

En fait, 4 800 annonceurs, éditeurs et agences de publicité comptent sur ABC pour obtenir des données exactes sur la diffusion vérifiée. Vous pouvez donc nous choisir en toute confiance.

Ne jouez pas à la loterie avec vos dollars de publicité. Comparez aux autres et vous demanderez notre diffusion vérifiée.



Membre
de l'Audit Bureau
of Circulations

*agent d'information à la
Fédération des producteurs de
cultures commerciales de Québec



Le soja canadien est de plus en plus exporté sur le marché international

La ferme de l'Éclatière à Saint-André Est

Un ensemble harmonieux

Patrick Dupuis *

Maggy et Xavier Peters exploitent une imposante ferme laitière et céréalière. Une exploitation où se marie, à l'unisson, diversité, efficacité et productivité.

La ferme de l'Éclatière, située à Saint-André Est, tout près de Mirabel, dans le comté d'Argenteuil, est établie en société. Une société que possèdent à parts égales Maggy et Xavier. L'entreprise tire son nom de la ferme que les parents de Xavier exploitaient en Belgique, à quelque 30 kilomètres au sud de Bruxelles. Maggy et Xavier ont émigré au Québec en 1979.

«L'entreprise dont nous primes possession, à l'époque, indique Xavier, se résumait à 80 hectares de terre non drainée, un quota de 220 000 litres de lait et un troupeau dont la moyenne annuelle de productivité se chiffrait à 5 500 kilos.»

Quinze ans plus tard, les Peters cultivent 268 hectares drainés, dont 100 en location, et remplissent un quota de 400 000 litres. Soixante-quinze pour cent du sol est composé de loam argileux et le reste, de terre légère.

Les sujets produisent, en moyenne, 8 200 kilos de lait à 3,9 pour cent de gras et 3,3 pour cent

de protéine. Le troupeau compte 48 vaches en lactation et 125 têtes au total. La production laitière compte pour les deux tiers du chiffre d'affaires total de la ferme. L'élevage des génisses et des taures s'effectue en étable froide. On y garde également les vaches tarées. Les laitières sont, quant à elles, attachées dans l'étable.

Une terre productive

La superficie des terres se répartit en 125 hectares de maïs grain, 45 hectares de soja, 35 hectares de blé de consommation humaine, 45 hectares en prairies de luzerne et de mil et 11 hectares en pâturages.

«Les rendements en maïs se montent à environ 7 500 kilos à l'hectare, compte tenu des années difficiles que nous avons connues, relève le producteur. Des années au cours desquelles la maïs a manqué de chaleur. Et pourtant nous sommes dans une zone de 2 600 à 2 700 unités thermiques. Les rendements en soja sont de l'ordre de 3,5 à 4 tonnes à l'hectare. Dans le cas du blé de consommation, les rendements

Xavier et Maggy ont quatre enfants: Guillaume, 14 ans; Catherine, 12 ans; Sébastien, 8 ans et Delphine, 4 ans. Guillaume et Sébastien participent beaucoup à la réalisation des travaux. Ils fournissent une aide précieuse.



Le Céréaliculteur, Juillet 1994, page 29

atteignent, au plus, 4 tonnes à l'hectare. On sème le blé avant tout pour des fins de rotation ainsi que pour combler nos besoins en paille. Il n'y a pas, dans notre cas, de véritable rentabilité à aller chercher. Nos hivers difficiles n'en facilitent pas la production. Pour que ce soit intéressant d'en cultiver, il nous faudrait atteindre des rendements d'au moins 5 tonnes à l'hectare.» Tous les semis débutent habituellement aux alentours du 7 mai et se terminent le 22 du même mois.

Le programme de fertilisation procure, dans le maïs, 180 unités d'azote à l'hectare - 150 si le soja était le précédent cultural - 110 unités de phosphore et 100 unités de potasse. Dans le cas du soja,

on utilise 25 unités d'azote, 30 de phosphore et 30 de potasse. Enfin, dans le blé, on applique 100 unités d'azote, 60 de phosphore et 90 de potasse. Soulignons que tout programme de fertilisation est basé sur des analyses de sols.

Au chapitre du désherbage, on utilise, dans le maïs, d'abord le métachlore puis les produits Banvel et Pardner. Pour le soja, on applique le métachlore en présemis incorporé et du Basagran par la suite pour traiter les mauvaises herbes à feuilles larges. Enfin, dans le blé, le MCPA est l'herbicide de choix. Les Peters n'utilisent aucun insecticide.

Les récoltes sont amorcées fin août pour le blé, fin septembre pour le soja et au début octobre

dans le cas du maïs. «Nous possédons tout l'équipement nécessaire aux semis et aux récoltes, informe Xavier. Seul le pressage des balles rondes, pour l'alimentation du troupeau, est réalisé à forfait.»

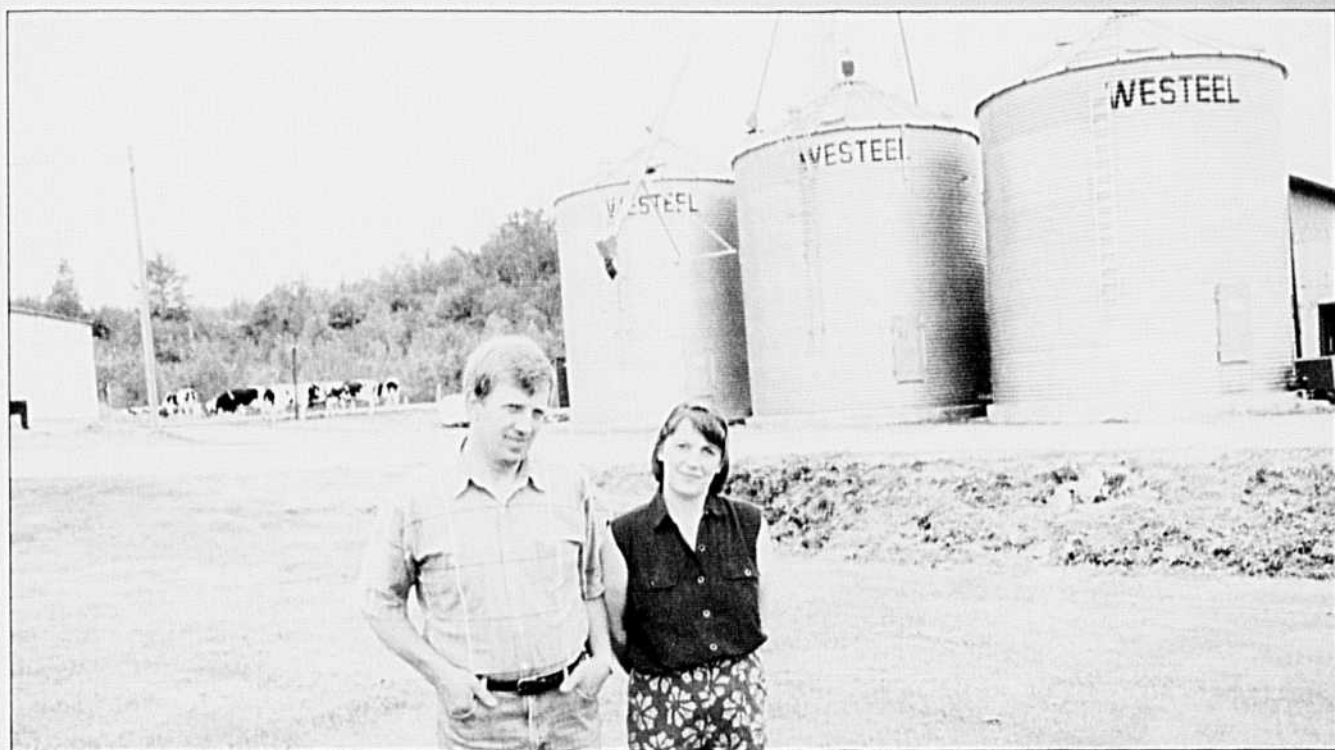
Une ferme autosuffisante

Une part des récoltes est consommée sur la ferme par le troupeau, soit environ 140 tonnes de maïs et 50 tonnes de soja traité sur la ferme, à forfait. «Nos récoltes comblent 95 pour cent des besoins alimentaires du troupeau, de dire Xavier. Nous n'achetons que des minéraux et suppléments de protéine pour compléter les besoins des vaches en début de lactation.»

Le reste des récoltes, 700 tonnes de maïs, 70 tonnes de soja et 100 tonnes de blé de consommation, est commercialisé par l'entremise de leur coopérative d'ap-

La ferme de l'Éclatière est située à Saint-André Est, dans le comté d'Argenteuil. En plus de cultiver maïs, fourrages, soja et blé, les Peters exploitent un imposant troupeau laitier. Les deux tiers des revenus de l'entreprise proviennent d'ailleurs du cheptel.





La ferme mixte, laitière et céréalière, est un concept fort répandu en Europe. Xavier et Maggy Peters l'ont transposé ici.

provisionnement. La ferme de l'Éclatière entrepose près de 1 000 tonnes de grain. Le séchoir peut sécher des lots de 25 tonnes en 4 heures.

Les terres sont labourées à l'automne. Au printemps, on effectue un ou deux hersages, selon le besoin. Cette année, les Peters comptent essayer la technique du semis direct dans le soja, c'est-à-dire sans labour ni hersage.

Pour des fins de qualité de sol, une parcelle n'est pas cultivée plus de deux années consécutives en maïs. On introduit par la suite le soja ou le blé.

Les vaches, oui mais...

«La ferme mixte, laitière et céréalière, est un concept fort pratiqué en Europe, fait remarquer Maggy. C'est d'abord une question de sécurité. Si une production se porte moins bien, on peut, à la limite, se racheter dans l'autre. On s'est en plus diversifié au sein des

cultures céréalières en pratiquant plusieurs d'entre elles.»

«J'aime les vaches, enchaîne Xavier, mais je ne passe pas mes journées à l'étable. Je ne cherche pas à atteindre des records de productivité. J'apprécie beaucoup travailler aux champs.»

De plus, la vie sociale occupe une dimension importante chez les Peters. Xavier est membre et animateur chez Agropur ainsi qu'administrateur chez Profid'Or, leur coopérative d'approvisionnement. La famille héberge de nombreux amis d'Europe durant l'été. De plus, le couple encourage leurs quatre enfants, Guillaume, 14 ans, Catherine, 12 ans, Sébastien, 8 ans et Delphine, 4 ans, à participer à toutes sortes d'activités sportives et culturelles.

Aller de l'avant

Les principaux projets que nous voulons mettre de l'avant consistent à niveler les sols en culture,

construire une étable à stabulation libre dans laquelle nous garderons environ 80 vaches en lactation et, conséquemment, acquérir du quota d'exploitation. «De plus, signale Xavier, nous demeurons réceptifs à toute bonne occasion d'achat de terre. Cela représente, selon nous, de bons investissements, et sécuritaires par surcroît. On ne veut pas stagner. S'agrandir et foncer constituent notre fer de lance. Aussi, nous sommes toujours à l'affût de nouvelles techniques de production.»

Tel un orchestre, la réussite d'une entreprise diversifiée dépend de la qualité des divers éléments qui la composent. L'harmonie de l'ensemble n'est atteinte que par voie de communication et de complicité.

* L'auteur est agronome et rédacteur à la pige.

LA BATTEUSE AVEC LAQUELLE LA COMPÉTITION SE COMPARE

LA BATTEUSE GLEANER® *Série 2*

Choix de moteurs refroidis par liquide ou refroidis par air.

Les commandes électro-hydrauliques sont maintenant de couleurs et disposées d'une façon logique et placées à la portée de vos doigts pour faciliter l'opération.

Le siège de l'opérateur est entièrement réglable et sa suspension à air est confortable et réduit la fatigue.

Les 15% de surface vitrée de plus que les concurrents, améliorent la visibilité et vous permettent de surveiller de près la récolte au moment où elle est happée dans la moissonneuse-batteuse.

La nouvelle cabine **Comfortech™** est plus grande, mieux isolée du bruit et est conçue pour vous aider à travailler plus confortablement.

Le tachomètre, l'indicateur de vitesse, le compte-tours cylindre et les jauges de carburant, sont maintenant montés sur la colonne de direction. Vous pouvez ainsi les observer sans avoir à lever la tête.



La meilleure
GARANTIE
de toute l'industrie agricole
4 ans OU
4 000 heures

Le système amélioré de moissonnage naturel rotatif continu, récolte plus de grains et de meilleure qualité.

Des caractéristiques de sécurité comme des échelles plus longues et des surfaces antidérapantes réduisent les risques d'accidents.

Voici la liste



GLEANER®

des concessionnaires

L'ÉPIPHANIE
Machinerie Forest Inc.
(514) 588 - 5553

ST-CLET
Équipement Séguin &
Frères Inc.
(514) 456 - 3358

ST-IGNACE de STANBRIDGE
Les équip. Baraby Inc.
(514) 296 - 4411
(514) 296 - 4545

POULARIES
Machinerie horticole
d'Abitibi Inc.
(819) 782 - 5604

ST-DAMASE
Équipements H. Palardy
(514) 797 - 3325

STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
Le Groupe Lafrenière
Tracteurs
(418) 325 - 2446